

Le « sondage » du Commissariat Général aux Questions Juives (1943)

Jean-Paul Grémy

Centre Maurice Halbwachs

Le « sondage » réalisé au premier trimestre 1943 par Pierre Regnault, chargé de mission au Commissariat Général aux Questions Juives (CGQJ), est, pour le sociologue, un véritable cas d'école, en ce qu'il illustre pratiquement toutes les erreurs à ne pas commettre dans la réalisation d'un sondage d'opinion. Certes, entre 1940 et 1944, on ne trouve en France aucun sondage d'opinion répondant parfaitement aux critères exigés de nos jours pour un sondage digne de ce nom ; les seules enquêtes quantitatives, attestées en France pendant l'Occupation, qui satisfont aux exigences techniques d'un « bon sondage », sont les enquêtes du Service National des Statistiques, les enquêtes démographiques de la Fondation Française pour l'Étude des Problèmes Humains (dite *Fondation Alexis Carrel*), et les études de marché de l'Office Français Jacques Dourdin. Mais, en dépit de la bonne volonté évidente et du zèle véritable de son auteur, les résultats quantitatifs de cette enquête d'opinion, « genre enquête Gallup », ne présentent guère d'intérêt, même si, selon l'historien Laurent Joly, ils paraissent compatibles avec des estimations ultérieures du niveau de l'antisémitisme chez les Français. En revanche, les données qualitatives recueillies auprès des répondants ont pu constituer des éléments d'information importants pour l'orientation de la politique antisémite du CGQJ et inspirer le Plan de propagande anti-juive que celui-ci a présenté en avril 1943.

C'est pourquoi il est étonnant que les commentaires de la plupart des historiens sur cette enquête aient porté essentiellement sur les résultats statistiques présentés dans le rapport, alors que l'auteur du rapport lui-même annonce, dès les premières lignes, que l'objectif visé est de « déterminer la position exacte de l'opinion française devant le problème juif » (et non de dénombrer les « antisémites » et les « philosémites » déclarés), et qu'il met l'accent, dans son introduction (p. 1-3), sur les insuffisances techniques de cette enquête (insuffisances dont il a pleinement conscience, mais qu'il n'a pas eu les moyens de pallier).

Il est donc naturel d'accorder une place plus importante aux données qualitatives recueillies dans l'enquête qu'aux résultats chiffrés, car, même si elles n'ont aucune valeur statistique, ces données constituent un catalogue assez complet des opinions relatives au « problème juif » dans la France de 1943, ainsi que des mesures que, selon le CGQJ, la France de Vichy aurait dû prendre pour aggraver encore les persécutions antisémites.

Les résultats de l'enquête sont présentés dans un rapport de 97 pages, intitulé *Rapport et conclusions sur l'enquête d'opinion effectuée en zone libre dans le premier trimestre 1943 pour le compte du service de la Propagande du Commissariat général aux questions juives*.

1. UN CAS D'ÉCOLE

1.1. Le contexte

1.1.1. Bref rappel historique

Pour comprendre l'intérêt de cette enquête, il convient de la replacer dans son contexte historique, lié aux principaux événements survenus depuis 1940. L'armistice de juin 1940 avait conduit à définir dans l'hexagone deux zones principales : la *zone occupée* (par les Allemands), et la *zone libre*, placée (du moins en principe) sous l'autorité du gouvernement de Vichy¹. Une frontière, étroitement contrôlée par les Allemands (la *ligne de démarcation*), séparait la zone libre de la zone occupée.

En *zone libre*, le gouvernement de Vichy avait développé, dès la signature de l'armistice, une politique xénophobe, essentiellement antisémite² : lois réduisant l'accès des Juifs à la fonction publique et à certaines professions non manuelles, loi du 3 octobre 1940 « portant statut des juifs »³, et enfin création, le 29 mars 1941, du Commissariat Général aux Questions Juives (CGQJ). Il avait pour mission initiale la préparation des mesures législatives contre les Juifs, mais il s'est surtout consacré à l'organisation et la mise en œuvre de la liquidation des biens juifs, et à la désignation d'administrateurs séquestres « aryens ».

Le premier Commissaire Général aux Questions juives, Xavier Vallat a, sous la pression des Allemands, été remplacé en juin 1942, par Louis Darquier, dit de Pellepoix. « Créé à la demande des autorités occupantes dans la perspective de la "solution finale de la question juive", le CGQJ a, pendant plus de trois ans, cherché à jouer son propre jeu dans le cadre de l'administration française et de la politique menée par le gouvernement de Vichy contre les juifs français et étrangers. Dans ce jeu, une différence de taille distingue néanmoins les deux principaux commissaires généraux aux Questions juives : Vallat s'est toujours appuyé sur Vichy vis-à-vis des Allemands alors que Darquier a fait exactement l'inverse, s'appuyant constamment sur les autorités occupantes pour faire céder son gouvernement » (Joly 2006, p. 842). « L'homme n'a aucun scrupule. Dans les milieux antisémites, il imite ses "illustres" prédécesseurs de la fin du XIX^e siècle [...] : sexe, drogue et corruption tiennent autant de place que le combat contre les juifs. [...] Superficiel, égotiste, menteur et manipulateur, il s'épanouit dans l'antisémitisme sordide » (*Ibid.*, p. 295). Pourtant, « malgré le mépris qu'il suscite dans les hauts rangs de l'État français, Darquier obtient des crédits en nette augmentation sur ceux de son prédécesseur » (Kauffmann, *in* Taguieff *et al.*, p. 539).

Joseph Billig résume en quelques pages la biographie de Louis Darquier, dit de Pellepoix. Engagé volontaire à 17 ans, celui-ci s'est fait remarquer par sa bravoure, et a terminé la guerre comme sous-lieutenant. « Après 1918, il a été successivement courtier, employé de commerce, directeur et administrateur-délégué de sociétés

¹ De fait, il y avait en réalité quatre autres zones : une zone côtière interdite, une zone annexée par les Allemands (l'Alsace-Lorraine), une autre rattachée au commandement allemand de Belgique (Nord et Pas de Calais), et une zone occupée par les Italiens (une petite partie de la Savoie, des Basses et Hautes Alpes, et des Alpes Maritimes). Après l'invasion de la « zone libre » par les Allemands le 11 novembre 1942, les Italiens ont occupé totalement ou partiellement douze départements, dont la Corse.

² « Le programme antijuif de Vichy n'était pas nouveau ; il n'était pas non plus limité à une petite minorité d'extrême droite. Il s'alimentait à l'obsession, exprimée tout au long de la décennie, de la menace étrangère » (Marrus *et al.* 1981, p. 76).

³ On trouvera le texte des principales lois antijuives de Vichy dans : Joly 2006, p. 851-863. Pour plus de détails, voir les contributions au colloque *L'encadrement juridique de l'antisémitisme sous le régime de Vichy* (Dijon, décembre 1994), publiées sous le titre *Le droit antisémite de Vichy* (Paris, Seuil, 1996).

commerciales ». Il commence sa carrière politique en 1933, et a été blessé lors de la manifestation fasciste du 6 février 1934. En mai 1935, il est élu conseiller municipal de Paris sur un programme « national-antijuif ». Mobilisé en 1939, il se comporte courageusement, est fait prisonnier, mais est vite libéré⁴. Il est nommé Commissaire Général aux Questions Juives en mai 1942, sous la pression des Allemands, après l'éviction de Xavier Vallat. « À l'encontre de Vallat, il a été avant 1939, en collaboration étroite avec les organismes nazis de propagande. [...] La mentalité de Darquier à son poste de Commissaire Général est conforme aux antécédents de cet agitateur pro-nazi. Dans l'action, il adoptait toutes les directives du S.D.⁵ et s'employait à les faire accepter par son gouvernement. En même temps, il ne tenait pas à ménager les susceptibilités de l'antisémitisme vichyssois. Il exigeait de ses services un antisémitisme outrancier » (Billig 1955, p. 111-113).

« Sans saisir, sur le moment, toute la portée criminelle de la grande rafle et de celles qui ont suivi, l'opinion publique a senti qu'elles représentaient une grave transgression des normes morales communément admises. L'indignation se focalise sur la séparation, annoncée puis effective, des enfants et de leurs parents, dont l'exécution repose entièrement sur les forces de l'ordre françaises » (Joly 2022, p. 301). En effet, bien que sous-informée par les médias sur ces rafles massives suivies de déportations, la population française a été révoltée par les violences et les exactions contre les juifs dont elle a pu être le témoin. Ainsi, dans la synthèse des rapports des préfets de la zone libre d'août 1942, on peut lire : « Les mesures de regroupement et de refoulement prises à l'égard des juifs étrangers, ont provoqué un remous très net dans l'opinion. Un bon nombre de Préfets signalent à cet égard, des réactions de sympathie compatissante de la part du public. Il semble bien que tout le monde s'accorde à rejeter la responsabilité de ces mesures sur les autorités allemandes. Toutefois ces arrestations massives, largement exploitées par l'opposition ont soulevé, dans certains départements, une désapprobation non dissimulée ». De son côté, Pierre Limagne avait noté, dans son journal, à la date du samedi 18 juillet 1942 : « À Paris, c'est bien une vingtaine de mille juifs qui viennent d'être rassemblés. On a parqué les hommes d'un côté, en attendant leur déportation, les femmes de l'autre. Scènes poignantes au moment de la séparation des membres d'une même famille » (Limagne 1947, p. 659). Il ajoutera, le 11 septembre 1942 : « Toute cette affaire a été l'occasion pour l'État français et certains de ses représentants d'un luxe de cruauté difficile à imaginer, et pour les populations de manifestations de générosité et d'humanité fort touchantes, spécialement dans les campagnes, où les arrestations ne purent passer inaperçues » (*Ibid.*, p. 771).

« L'onde de choc provoquée par la rafle du Vel d'Hiv puis par les arrestations du 26 août en zone libre prend des proportions que le gouvernement n'avait pas imaginées. [...] L'émoi est grand dans tous les milieux de la société française. [...] Placés dans une situation où l'hostilité de la population à l'égard des mesures antisémites est susceptible d'atteindre l'ensemble de la politique du gouvernement, les dirigeants de l'État français font du retournement de l'opinion publique sur le sujet un enjeu de premier ordre » (Joly 2006, p. 659-661). Au cours du deuxième semestre de l'année 1942, le gouvernement de Vichy a donc manifesté une forte inquiétude, aggravée par la réaction des Églises aux grandes rafles de l'été 1942. D'où l'intérêt pour le gouvernement de réaliser une enquête sur l'antisémitisme auprès des Français de Métropole.

Les autorités allemandes, qui venaient d'occuper la « zone libre » en violation flagrante de la convention d'armistice, auraient refusé qu'une telle enquête se déroule également en zone occupée. C'est pourquoi l'enquête a dû se limiter à la zone Sud, ex-« zone libre », devenue « zone d'opération » depuis le coup de force allemand du 11 novembre

⁴ Sur plus de détails cette époque de la vie de Darquier, voir également Joly 2006, p. 296-297.

⁵ Le *Sicherheitsdienst* (S.D.) est le service de sécurité et de maintien de l'ordre allemand.

1942. Selon le rapport de l'enquête, l'initiative de lancer ce pseudo-sondage reviendrait au Commissaire Général aux Questions Juives lui-même.

1.1.2. La genèse de l'enquête

Les premières lignes du rapport décrivent en ces termes les origines et les buts de cette enquête (p. 1)⁶ :

Dans la dernière semaine de novembre 1942, Monsieur le Commissaire Général aux Questions juives au cours d'une conférence tenue à VICHY, prescrivait à Monsieur REGNAULT, alors délégué général à la Propagande pour la Zone Libre, de faire effectuer une enquête, genre enquête Gallup, de façon à déterminer la position exacte de l'opinion française devant le problème Juif.

De semblables enquêtes – le passé l'a prouvé – peuvent, si elles sont organisées d'après des données certaines, fournir, à quelques centièmes près, une physionomie exacte de l'opinion publique devant tel ou tel problème.

La présente enquête a été organisée en tenant compte d'enquêtes analogues effectuées avant la guerre tant sur des questions commerciales que sur des questions rédactionnelles.

Les résultats qu'elle a fournis sont aussi valables que faire se peut.

Il semble que Louis Darquier, qui a commencé sa carrière professionnelle comme courtier en publicité (en 1919, à la Société Fermière des Aurmoires)⁷, ait toujours été intéressé par les problèmes d'opinion et les activités de publicité et de propagande. À la fin de l'année 1942, il vient d'obtenir de nouveaux crédits pour son action de propagande : « Imposé à Vichy par les Allemands, Darquier est considéré comme un intrus dans le gouvernement français, et est très peu soutenu. Superficiel et hâbleur, il harcèle et agace par ses demandes désordonnées de nouveaux financements. [...] En décembre 1942, la situation se débloque enfin : Darquier obtient du ministère des Finances un budget conséquent pour la propagande » (Joly 2013, p. 199-200), budget s'élevant à 3,6 millions de francs (Joly 2006, p. 668).

1.1.3. Pierre Regnault : un antisémite militant

La réalisation de cette enquête a donc été confiée à Pierre Regnault, chargé de mission délégué à la propagande du CGQJ pour la zone sud. Nouvellement créée par Louis Darquier, la Direction du Service de Propagande, dirigée par Pierre Gérard, est située à Marseille, 49 cours Pierre Puget. Pierre Regnault est journaliste de formation. « Regnault fut probablement adhérent de l'Action Française. Peut-être aussi fut-il membre du Rassemblement antijuif de France qui disposait d'une section à Marseille. En tous cas, il a toute la confiance de Darquier qui le nomme délégué de la Propagande du CGQJ à Marseille en octobre 1942, avant même la création d'une direction de la Propagande au sein du commissariat. À la fin de l'année 1942 et au début de l'année suivante, Regnault est incontestablement l'homme de la propagande antisémite en Zone Sud » (Joly 2006, p. 677).

⁶ Dans les citations extraites du rapport de l'enquête, quelques fautes de frappe manifestes ont été corrigées, mais la typographie (et en particulier l'usage immodéré des soulignements et des MAJUSCULES) a été respectée (sauf, exceptionnellement, dans de très brèves citations). Les fautes de français ont, pour la plupart, été conservées : fautes d'accord, impropriétés, absence de majuscule pour les noms de nationalité (« les français », « les américains » ...), etc. Elles témoignent de la précipitation avec laquelle ce rapport a été rédigé.

⁷ Selon sa biographie détaillée (CDJC CCXL-4).

Dans sa typologie des cadres du CGQJ, Laurent Joly le range dans la catégorie des « antisémites de bibliothèque »⁸ : « L'antisémite de bibliothèque est le type le moins répandu au CGQJ, bien qu'il appartienne à un champ bien défini, celui des publicistes antisémites, des antisémites de plume. [...] Généralement bien diplômé, l'antisémite de bibliothèque brille peu sur les questions administratives. Son horizon : lire, théoriser, diffuser, convaincre. Au CGQJ, on le trouve naturellement à la direction de la Propagande. [...] La plupart du temps, l'antisémite de bibliothèque n'est pas un imbécile. Cultivé, intelligent, il théorise avec une apparence de rationalité et parfois quelque talent » (*ibid.* p. 439-440). Le directeur de la propagande du CGQJ, Pierre Gérard, est classé par Laurent Joly dans la même catégorie que Pierre Regnault (*ibid.*, p. 441).

« Regnault, chargé de mission du C.G.Q.J. pour le “Service de Propagande et Émission Radio” organisa des émissions radiophoniques alors que la Direction de la Propagande n'existait pas encore. Ils [*sic*] commencèrent en septembre 1942. L'aryanisation économique est le principal sujet de cette propagande. Une note de Regnault du 10 octobre 1942 aux Directeurs Régionaux du C.G.Q.J. sur “Propagande Émissions Radiophoniques : la Question Juive” le fait nettement ressortir » (Billig 1957, p. 324). « Les émissions du C.G.Q.J. développaient l'antisémitisme classique. Le racisme pur reçut deux jours de la semaine. Les émissions racistes émanaient de l'U.F.D.R. C'est également Regnault qui organise cette série. [...] Au début et à la fin des émissions, on entendait le slogan : “Nous avons tout perdu. La seule richesse qui nous reste est désormais notre race”⁹. Dans cet encadrement, l'U.F.D.R. déversait pêle-mêle, sur un ton criard, les mots d'ordre racistes imprégnés d'exaltation du chauvinisme et émaillés d'anecdotes antijuives. Tout cela pour exiger des réformes du Statut des Juifs conformément à la profession de foi de l'U.F.D.R. » (*ibid.*, p. 326-327).

L'UFDR est l'Union Française pour la Défense de la Race¹⁰. « Dès le 4 janvier 1943, le bureau de l'Union à Marseille ouvre ses portes, grâce au zèle de P. Regnault, un propagandiste discret mais efficace. [...] Après les rafles de l'été 1942, qui ont profondément marqué l'opinion publique, le gouvernement de Vichy a décidé de contrecarrer l'influence croissante de la radio de Londres, important relais de cette émotion, en appuyant une propagande antisémite à la Radiodiffusion nationale. À partir de septembre 1942, une émission antisémite, “La Question juive en France et dans le monde”, est diffusée sur l'ensemble des deux zones et ses textes mis au point par P. Regnault. [...] Épigone de Rosenberg et de Darquier, Regnault dénonce le péril du mélange interracial, assimile le Juif à un microbe et recommande la sauvegarde de la race sur le modèle des animaux – reprenant ainsi une argumentation habituelle de la rhétorique nazie¹¹. Seul, plaide-t-il, le racisme peut permettre à la France de retrouver sa splendeur passée : “Si la France devient raciste, il est bien certain qu'elle peut se sauver elle-même. Il n'est pas un Français aujourd'hui qui, avec son simple bon sens,

⁸ Joly distingue cinq types parmi les cadres du CGQJ : l'antisémite légaliste (alliant compétence professionnelle et bonne conscience inentamable), le fonctionnaire zélé et imbu de l'« esprit maison » (conscience professionnelle excessive, esprit obtus, ambition étriquée), l'antisémite crapuleux (souvent militant d'extrême droite, antisémite acharné et sectaire, il détrouse ouvertement ses victimes, abuse de ses fonctions ou dénonce sans vergogne), l'antisémite de combat, viril et hâbleur (souvent ancien militaire, vouant un culte acharné à l'autorité, en 1943, il s'engage corps et âme à la Milice), et l'antisémite de bibliothèque (Joly 2006, p. 402-445).

⁹ Autre version, selon la transcription des émissions de l'UFDR (CDJC LXI-105) : « Nous avons tout perdu, notre seul trésor national est désormais notre race ».

¹⁰ Selon le témoignage d'Alex Delpyrou (vice-président de l'UFDR), ce serait Pierre Laval qui aurait trouvé le titre de cette association, le chef de la police allemande en territoire occupé, Helmut Knochen, lui ayant proposé *Rassemblement des Français anti-juifs* (Joly 2006, p. 675).

¹¹ Dans son émission du 29 janvier 1943, Regnault déclare : « N'est-il pas curieux de voir en France des gens bien pensants apporter tous leurs soins à empêcher leur chienne de chasse ou le pékinois de Madame de flirter avec le vulgaire cabot du coin, cependant que ces mêmes personnes livreront leur fille à un étranger taré, trop souvent un juif, dont ils ignorent tout au point de vue racial et même sanitaire » (CDJC LXI-105).

ne reconnaisse l'influence malsaine et dissolvante du Juif dans notre France d'avant 1940" » (Joly 2013, p. 204-205, 207).

Le 25 février 1943, Pierre Regnault présente lui-même à la radio les grands traits du programme de l'UFDR (CDJC LXI-105) :

Jamais, jusqu'à présent, le problème racial n'a été débattu au grand jour en France.

La raison en est simple : c'est une question juive.

Pour arriver à leurs fins, en effet, pour parachever le métissage de notre malheureux pays, la juiverie avait mis la main sur tous les moyens d'informations modernes. [...]

Ils savaient bien, ces juifs, quelle eût été la réaction du Français si d'aventure ils avaient été mis au courant du danger des menées de la juiverie pour notre malheureux pays.

Mal éclairée, contrainte à la lecture d'informations tendancieuses, la masse s'était petit à petit désintéressée de ces questions, cependant vitales pour la France. [...]

Le moment est venu aujourd'hui d'indiquer aux Français les points principaux qui constituent le programme de l'UNION FRANÇAISE POUR LA DÉFENSE DE LA RACE.

Je dis bien les points principaux, car ce programme est d'une importance et d'une diversité telles, que je me propose de le développer point par point dans les communications qui vont suivre.

L'UNION FRANÇAISE POUR LA DÉFENSE DE LA RACE se propose de réunir tous les Français, quelles que soient leurs opinions politiques ou leurs croyances, tous les Français qui désirent assurer la protection raciale de la France, par tous les moyens politiques et scientifiques possibles.

Le but de l'UNION FRANÇAISE POUR LA DÉFENSE DE LA RACE est en outre de faire comprendre aux Français qui l'ignorent (et nous avons déjà expliqué le pourquoi de cette ignorance), la nécessité vitale pour la France d'adopter une politique résolument raciale.

Ces volontés essentielles peuvent se résumer ainsi :

- 1° - reconnaissance constitutionnelle par l'État Français de l'existence, de l'utilité, de la primauté du principe racial,
- 2° - reconnaissance constitutionnelle par l'État Français de l'inégalité des races humaines et de la nécessité de protéger la Nation Française contre l'immigration des races inférieures,
- 3° - création d'un Commissariat aux Questions Raciales, chargé de régler toutes les questions touchant à la pureté, à la qualité et à la santé de la Race Française,
- 4° - établissement, sur l'initiative du Commissaire aux Questions Raciales, d'une Législation de protection.

Cette Législation de protection raciale a déjà été étudiée en détails par les hommes qui sont à l'origine de l'UNION FRANÇAISE POUR LA DÉFENSE DE LA RACE.

Les mesures envisagées sont éclectiques ; elles vont de l'interdiction des mariages mixtes à la protection économique de la race par le renversement de l'économie judéo-capitaliste, en passant par la révision des naturalisations depuis 1870, le contrôle de l'immigration, les mesures particulières contre les juifs, la lutte contre le taudis, le développement organisé du sport et même un programme agricole et alimentaire.

L'antisémitisme professé par Regnault correspond à la définition purement « raciste » de la judéité, telle que la décrit Pierre-André Taguieff : « Le Juif en tant que "race" immuable et inassimilable, caractérisée par une hérédité spécifique, "race" singulière et inquiétante, stigmatisée comme inférieure, ennemie ou corruptrice », conception fondée sur la distinction Aryens/Sémites (Taguieff 1999, p. 26)¹².

¹² Taguieff distingue cinq traditions judéophobes, ou « figures » du juif : 1) être religieux, sectaire et fanatique ; 2) ennemi de la chrétienté, rebelle par nature ; 3) exploiteur, incarnation de l'esprit capitaliste ; 4) race immuable, singulière et inquiétante, stigmatisée comme inférieure ; 5) étranger, sans patrie, déraciné, qui n'a de patrie que celle de ses intérêts (*Ibid.*, pp 25-29).

1.1.4. Pierre Regnault : un « sondeur » incompetent, mais zélé

En matière de sondages d'opinion, les connaissances de Pierre Regnault se limitent manifestement à celles qu'en France, tout lecteur intéressé par le sujet a pu trouver dans la presse écrite avant 1943. Lors de la déclaration de guerre, alors que les États-Unis disposaient déjà d'une expérience d'au moins quatre années en matière d'études de marché et de sondages d'opinion sur échantillon représentatif, la France avait vu disparaître, après seulement quelques mois d'existence, les deux seuls organismes de sondage d'opinion dont elle disposait : l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP), dont les publications confidentielles étaient alors réservées à un petit cercle d'initiés, et le Centre d'Étude de l'Opinion Publique (CEOP), qui venait à peine d'être connu des Français par la publication, dans *Paris Soir* du 22 juillet 1939, des résultats de son premier sondage. À part quelques pionniers (Jacques Dourdin, Alfred Max, Jean Stoetzel), il n'y avait guère, en France, à cette époque, de véritables professionnels de l'enquête sur échantillon représentatif¹³. Il n'est donc pas surprenant que la plupart des enquêtes d'opinion réalisées en France entre 1940 et 1944 aient pu rétrospectivement être taxées d'amateurisme.

Toutefois, pour se prononcer équitablement sur la valeur scientifique de cette enquête, il faut se rappeler que, même dans la France de 1943, la notion même de sondage d'opinion était très mal connue. Outre l'article du CEOP publié dans le numéro du 22 juillet 1939 de *Paris Soir*, déjà signalé, qui se contente d'exposer succinctement des résultats sans aborder de questions de méthode, Regnault n'a pu avoir accès qu'à deux textes plus techniques : 1) dans *L'Illustration* du 18 juillet 1942, un article de Jacques Dourdin intitulé *Comment savoir ce que pensent les gens ? L'application en France des enquêtes par sondage*, qui décrit toutes les étapes d'un sondage d'opinion, depuis l'élaboration du questionnaire, l'établissement des quotas, le travail des enquêteurs, l'analyse statistique des réponses recueillies, jusqu'à la rédaction du rapport ; 2) dans *La vie industrielle, agricole, commerciale, financière*, du 18 novembre 1942, un article signé F.T. intitulé *Les enquêtes économiques et sociales par la méthode des sondages. Principe, technique et valeur de la méthode*, qui expose les principes de l'échantillonnage représentatif, et décrit le déroulement d'une enquête à domicile. Mais les éléments techniques y sont relativement sommaires, et ils ne remplacent évidemment pas le savoir faire pratique que, de nos jours, tout professionnel des sondages ne peut acquérir que sur le terrain. En outre, Pierre Regnault n'a manifestement pas l'habitude de manier les chiffres, et c'est à son souci de perfection qu'il doit d'avoir redécouvert empiriquement certaines notions élémentaires d'arithmétique¹⁴.

Mais Regnault a certainement beaucoup appris au cours de la réalisation précipitée de cette enquête. En témoignent par exemple les remarques qu'il formule dans son chapitre II sur l'intérêt qu'il y aurait eu d'intercaler entre les deuxième et troisième questions une

¹³ Alfred Max (fondateur du CEOP) ayant rejoint Gallup aux États-Unis avant de s'engager dans les forces aériennes de la France Libre, les seuls professionnels demeurés sur le territoire national sont Jean Stoetzel (à la Fondation Alexis Carrel et au Service National des Statistiques) et Jacques Dourdin (créateur et animateur de l'organisme d'études de marché Office Français Jacques Dourdin). On ignore si Robert Lengel, auteur de *L'étude rationnelle du marché* (Paris, Delmas, 1938), et bon connaisseur des techniques d'études de marché, a lui-même réalisé des enquêtes par sondage pendant l'occupation. On ignore également ce que sont devenus les enquêteurs « ayant travaillé pour des maisons américaines en France où ces procédés d'études psychologiques ont été davantage utilisés », auxquels fait allusion Lucien Augier dans son projet intitulé *Publicité et Propagande* (AN 72AJ/584, dossier 509).

¹⁴ Dans son rapport, il explique (p. 10) « Nous avons évité la solution de facilité qui eût consisté à additionner les pourcentages régionaux pour en tirer ensuite, par simple division, le pourcentage total. L'expérience, en effet, nous a prouvé que les résultats ainsi obtenus sont faussés et que les erreurs atteignaient souvent 10 % ». La « solution de facilité » à laquelle il fait allusion n'aurait été légitime que si les sous-échantillons régionaux avaient été tous de même taille, ce qui n'est pas le cas ici : la taille des sous-échantillons varie de 150 (Clermont-Ferrand) à 550 (Marseille).

question supplémentaire sur ce que les Français savaient des mesures déjà prises par le gouvernement (p. 6-7), ou encore la suggestion (p. 8) de réaliser de courtes enquêtes ciblées sur de petits échantillons, afin de mieux adapter le contenu et la forme des actions de propagande (décrites succinctement dans le § 4.3.1.).

À ce propos, il est étonnant que Regnault n'ait pas songé à utiliser la mécanographie pour le traitement de son enquête. En effet, chaque Direction Régionale du Service National des Statistiques (SNS) devait disposer de « puissants moyens mécanographiques », à savoir « un atelier doté de machines à statistique à cartons perforés »¹⁵, c'est-à-dire – au minimum – de perforatrices et de trieuses à compteurs de marque BULL. Le recours à un tel équipement aurait permis, non seulement un dépouillement plus rapide et plus fiable des réponses, mais aussi, et surtout, des croisements de variables que Regnault n'a pas eu la possibilité ou le temps d'effectuer manuellement. Or, non seulement Regnault ne pouvait pas ignorer l'utilité de ces moyens techniques (l'article de Jacques Dourdin dans *L'Illustration*, en faisait déjà état) ; mais surtout, dès avril 1941, le CGQJ avait reçu les offres de service du directeur du SNS, Henri Bunle, en vue d'établir un fichier mécanographique des juifs de France (Billig 1957, p. 196-198). Dans ces conditions, on peut penser que la coopération du service de mécanographie du SNS avec le CGQJ n'aurait pas soulevé de grandes difficultés, en dépit de l'hostilité affichée du directeur du SNS à l'égard des sondages d'opinion¹⁶.

1.1.5. L'enquête vue par les historiens

Ce sont surtout les résultats statistiques de cette enquête qui ont retenu l'attention de la plupart des historiens français ayant consulté son compte-rendu (Léon Poliakov, Jean Laloum, Lucien Steinberg, Michèle Cointet, Laurent Joly). Or, ce sont justement ces résultats qui présentent le moins d'intérêt historique, en raison des déficiences techniques de l'enquête. Par ailleurs, dans la France d'après la Libération, l'essor des sondages d'opinion a été relativement lent, et leur technicité largement méconnue, parfois même caricaturée¹⁷. Cela explique pourquoi les historiens les plus critiques à l'égard de l'enquête du CGQJ sont des Nord-Américains, meilleurs connaisseurs des enquêtes extensives par questionnaire que la plupart des historiens français. Michaël R. Marrus (Canada) et Robert O. Paxton (États-Unis) portent un jugement sans appel : « Le C.G.Q.J. effectua bien un sondage d'opinion dans la zone non occupée au début de 1943, mais ce fut en violant presque toutes les règles d'un sondage scientifique. Les enquêteurs n'étaient pas des professionnels, mais des fonctionnaires du C.G.Q.J. Celui-ci reconnut lui-même que de nombreuses personnes interrogées avaient dissimulé leur opinion par crainte ou par méfiance et que les résultats de Limoges et de Montpellier (antisémites à 80 et 90 %) étaient "trop parfaits". [...] Par ailleurs, ce sondage n'est d'aucune utilité » (Marrus *et al.* 1981, p. 170-171).

Léon Poliakov avait été moins sévère : il avait rappelé les réserves formulées par le rédacteur du rapport lui-même, et y ajoutait une critique sur l'impossible distinction, dans l'analyse des réponses, entre les « indifférents » et les « philo-sémites » (Poliakov 1953, p. 136-137, 144). À ce propos, Pierre Birnbaum fait remarquer que Poliakov considérait que, contrairement à l'enquête du CGQJ, le sondage sur l'antisémitisme le plus fiable

¹⁵ Henri Bunle, « Le nouveau service national des statistiques en France », *Journal de la Société Statistique de Paris*, 82 (1942), p. 77.

¹⁶ Voir ses déclarations dans *Le Journal* du 22 avril 1943.

¹⁷ Sur ce point, voir les publications de Loïc Blondiaux, et en particulier : « Le chiffre et la croyance. L'importation des sondages d'opinion en France ou les infortunes d'une opinion sans public », *Politix*, 7-25 (1994), p. 117-152, ainsi que : *La fabrique de l'opinion : une histoire sociale des sondages*, Paris, Éditions du Seuil, 1998.

était le comportement de la majorité des Français, depuis la désapprobation affichée des mesures antisémites prises par l'occupant et le gouvernement de Vichy, jusqu'aux gestes de solidarité envers les persécutés (Birnbaum 2019, p. 172, 175). Ultérieurement, Joseph Billig avait repris certaines remarques critiques de Poliakov, mais, surtout, il avait replacé cette enquête dans sa véritable perspective, qui est, non pas d'établir une statistique fiable de l'antisémitisme en zone Sud, mais essentiellement d'évaluer les effets de la propagande du CGQJ, et d'en tirer des préconisations pour la propagande à venir : « L'enquête a été faite pour déterminer quels slogans doivent être utilisés de préférence dans la propagande » (Billig 1957, p. 345). D'ailleurs, les quelques données statistiques que Billig publie ne concernent guère que les arguments invoqués à l'appui des positions pour ou contre les juifs (*ibid.* p. 343-344). Lucien Steinberg qualifie cette enquête d'« initiative particulièrement cocasse » de la direction de la propagande du CGQJ, et se contente de citer brièvement le dénombrement des antisémites, philosémites et indifférents, tout en émettant de sérieux doutes sur la validité de ces résultats (Steinberg, 1969, p. 174-175). Quant à Jean Laloum, s'il se montre particulièrement indulgent, en parlant d'« une enquête d'opinion effectuée de la manière la plus scientifique possible dans le contexte socio-politique de l'époque » (Laloum 1979, p. 187), il a toutefois le mérite d'avoir rendu accessibles de très larges extraits de la première partie de ce rapport, et en particulier les réponses aux questions d'opinion (Q 2 et Q 5). De son côté, Michèle Cointet parle d'« un curieux document » du CGQJ, « à utiliser avec précaution en raison du caractère d'une méthode récente et des interprétations idéologiques du CGQJ » (Cointet 1998, p. 259) ; elle ne mentionne d'ailleurs que les dénombrements par région des antisémites, philosémites, et indifférents. Enfin, Laurent Joly a fait remarquer que les estimations du taux d'antisémites faites par Regnault dans la zone Sud en 1943 sont du même ordre de grandeur que celles faites sur l'ensemble de la France métropolitaine à l'occasion de sondages ultérieurs (Joly, 2020) ; ce point sera examiné plus en détail dans le § 2.3.3. ci-après.

1.2. La mise au point du questionnaire

À côté de l'échantillonnage et de la formation des enquêteurs, la mise au point du questionnaire fait partie des facteurs déterminants de la qualité d'une enquête d'opinion.

1.2.1. La conception du questionnaire

Le questionnaire est donc un élément crucial dans les enquêtes extensives. De la qualité et de la pertinence des questions posées dépend la qualité des résultats statistiques et des données qualitatives qui en seront tirées, et, partant, des conclusions et des préconisations que l'on en inférera¹⁸. La mise au point du questionnaire est une opération délicate, qui, en bonne pratique, s'appuie à la fois sur les hypothèses à l'origine de la recherche (ainsi que sur la documentation qui a pu en être la source) et sur une phase exploratoire de terrain. Dans le cas particulier de l'enquête du CGQJ, les hypothèses sont relativement banales, et ne soulèvent guère de difficultés ; en revanche, la phase exploratoire manque cruellement.

Cette phase exploratoire doit en principe être faite d'observations sur le terrain et de conversations ou d'entretiens libres avec des personnes appartenant aux catégories

¹⁸ On peut appliquer à l'enquête extensive le fameux adage GIGO des informaticiens : « garbage in, garbage out ».

visées par l'enquête. La version provisoire du questionnaire qui en est tirée est ensuite testée, d'abord auprès des collègues, puis auprès de quelques autres personnes appartenant aux populations visées par l'enquête (phase dite « de pilotage »)¹⁹. Si ces tests ont été satisfaisants, ou s'ils ont permis d'améliorer le texte du questionnaire, celui-ci est alors prêt à être administré²⁰.

1.2.2. Le texte du questionnaire

Il est clair que Pierre Regnault n'a disposé ni du temps, ni des moyens matériels, ni de la compétence nécessaire pour rédiger son questionnaire. Celui-ci est très court : il tient au recto d'une feuille du format standard de l'époque (21 × 27 cm), et ne compte que six questions, auxquelles s'ajoutent celles portant sur les renseignements signalétiques (sexe, âge, profession, et niveau de revenus). Il faut noter que la catégorie d'agglomération dans laquelle la personne interrogée réside (urbaine / rurale) n'est pas codée ; cette omission n'a pu que compliquer le travail de dépouillement. On compte trois questions fermées et trois questions ouvertes. Pour les questions fermées, aucune consigne n'a été donnée aux enquêteurs, qui n'ont pas su s'ils devaient entourer ou souligner la réponse donnée par l'interviewé, ou bien biffer les autres. Pour les questions ouvertes, leur formulation suggère que plusieurs réponses sont possibles, mais la mise en page ne laisse que peu de place pour la notation des réponses (*verbatim*) ; on aurait pu leur accorder quelques lignes supplémentaires en resserrant les premières lignes consacrées aux renseignements signalétiques, et surtout en supprimant les cinq lignes d'en-tête, la mise en page étant plus proche de celle d'un courrier administratif que de celle d'un questionnaire d'enquête²¹.

Les questions posées étaient les suivantes :

1° Aimez-vous les Juifs ?

Non

Oui

Indifférent

2° Pour quelles raisons ?

3° Êtes-vous partisan des mesures prises contre les Juifs par le gouvernement en zone libre ?

Oui

Non

4° Si vous êtes partisan des mesures prises contre les Juifs par le gouvernement en zone libre, les considérez-vous comme suffisantes ?

Oui

Non

5° Si vous ne considérez pas ces mesures comme suffisantes, quelles sont celles que vous préconisez ?

a) du point de vue commercial ?

b) du point de vue national ?

¹⁹ Ces règles sont valables dans le cas d'une enquête nouvelle. S'il s'agit d'un thème déjà maintes fois exploré, et *a fortiori* dans le cas d'une enquête périodique, cette phase n'est évidemment plus nécessaire.

²⁰ Sur les problèmes de mise au point d'un questionnaire d'opinion, voir par exemple : Hugues Jacquart, *Qui ? Quoi ? Comment ? ou la pratique des sondages*, Paris, Eyrolles, 1988.

²¹ Sur les questionnaires effectivement utilisés, les cinq premières lignes sont consacrées à la raison sociale et à l'adresse marseillaise de la Direction des Services de Propagande du CGQJ.

6° Que pensez-vous des mesures philosémites que les Américains ont prises en Afrique du Nord ?

En ce qui concerne la question n° 5, on peut s'interroger sur l'utilité de la distinction des points de vue commercial et national, et surtout sur la manière dont cette distinction a été comprise par les répondants (ce point sera abordé dans le § 3.3.1.). Enfin, Regnault lui-même signale (p. 6) que, à son avis, « il eut été opportun d'intercaler entre la question N° 2 et la question N° 3, une question complémentaire ainsi conçue : "CONNAISSEZ-VOUS LES MESURES PRISES CONTRE LES JUIFS PAR LE GOUVERNEMENT EN ZONE LIBRE ?" ». Par ailleurs, les réponses à la question n° 6 n'ont pas pu être prises en compte, car celle-ci « n'avait pas donné les résultats sur lesquels on était en droit de compter. Cela tient sans doute à deux choses : 1°- La presse n'a pas publié suffisamment d'informations sur ce point immédiatement après l'entrée des américains en Afrique du Nord. 2°- Lorsque ces informations ont commencé à paraître, elles étaient contradictoires et n'ont pu que jeter le trouble dans les esprits » (p. 7).

1.2.3. Le questionnaire aurait-il pu être amélioré ?

De nos jours, alors qu'en France toutes les opinions peuvent en principe s'exprimer publiquement sans risque pour le locuteur, aucun professionnel des études de marché ou d'opinion n'oserait commencer un entretien par une question aussi provocatrice que la question n° 1. À plus forte raison, dans le contexte de l'époque, quand l'occupation récente de la zone Sud par les troupes allemandes et l'intensification de la chasse aux Juifs et aux Résistants ne pouvaient qu'avoir renforcé la méfiance des Français, il aurait été impensable – voire dangereux – de demander à brûle-pourpoint, à un inconnu abordé dans la rue : « Aimez-vous les communistes ? », ou : « les gaullistes ? », « les Anglais ? », voire : « les Allemands ? »...

Un début d'entretien moins agressif aurait pu être de la forme : « Je souhaiterais vous interroger sur les problèmes qui préoccupent le plus actuellement les Français comme vous. À votre avis, quel est le problème le plus important actuellement? Et ensuite ? ». La question suivante pourrait être celle suggérée par Regnault : « Êtes-vous au courant des mesures prises contre les juifs par le gouvernement ? ». C'est alors seulement que la question des mesures antisémites, à prendre ou déjà prises, pourrait être abordée, ainsi que la position personnelle du répondant vis-à-vis de chacune de ces mesures (est-il pour ou contre cette mesure, pourquoi, etc.); cette liste de mesures inclurait naturellement les actions de propagande.

Enfin, puisque l'auteur jugeait nécessaire de disposer d'une variable du type « philosémitisme / antisémitisme », pour en faire le principal critère de croisement avec les autres variables, il aurait été préférable de placer la question correspondante en fin de questionnaire : « Pour conclure, diriez-vous que vous êtes très / plutôt / plutôt pas / pas du tout antisémite ? », et de prévoir également dans le codage des réponses la possibilité d'une réponse telle que : « indifférent », ou : « ne se sent pas concerné par la question » ; la question finale pouvant être : « Pour quelles raisons ? ». La formulation concernant l'« amour des juifs » était évidemment à proscrire absolument, non seulement parce qu'elle était absurde et provocatrice, mais surtout parce que, dans la France occupée, elle risquait fortement de mettre en danger celui ou celle qui répondait par l'affirmative.

En revanche, on peut objecter que la passation d'un questionnaire ainsi amendé aurait demandé beaucoup plus de temps que les dix à quinze minutes nécessaires pour l'administration du questionnaire original, temps de prise de contact compris, et qu'elle aurait risqué d'être interrompue avant la fin, alors que les questions les plus importantes

étaient justement posées en fin d'interview. C'est le lot commun des enquêtes extensives sur le terrain. Mais comme un tel projet excédait manifestement les moyens dont Regnault disposait, une meilleure option aurait été de réaliser plutôt une enquête qualitative, sans aucune prétention statistique.

1.2.4. Pourquoi pas plutôt une enquête qualitative ?

Puisque l'objectif essentiel de l'enquête était d'améliorer la propagande antijuive dans la zone Sud, le dénombrement des prosémites et des antisémites ne présentait donc qu'un intérêt très secondaire. Ce qu'il importait, c'était de déterminer quelles étaient les différentes formes de l'opinion sur le « problème juif », sur quels arguments celles-ci se fondaient, et dans quelles couches de la population on les rencontrait ; et ce, quelle que soit leur fréquence dans l'ensemble de la population étudiée. Au lieu d'une illusoire représentativité, difficilement réalisable dans ces circonstances, c'est à la diversité que les enquêteurs auraient dû viser, en construisant une sorte de plan d'expérience combinant la région, l'habitat, la profession, l'âge, et le sexe des personnes à interroger. Dans les grandes lignes, l'enquête qualitative prend l'exact contre-pied de l'enquête extensive : il n'est nul besoin de disposer d'un échantillon représentatif ; au contraire, les personnes interrogées doivent être le plus diverses possible, de manière à représenter toutes les variantes existantes, même les plus rares²².

L'objectif d'une telle enquête aurait été de dresser un inventaire aussi détaillé et aussi complet que possible des différentes opinions ou attitudes envers le « problème juif » ; de décrire les affinités et les oppositions qui les relient entre elles ; voire de dresser quelques portraits-types des personnes à convaincre par la propagande du CGQJ, en précisant quels procédés argumentaires leur étaient le plus adaptés. Mais cela n'aurait été possible qu'à deux conditions, manifestement hors de portée du CGQJ : 1) que les enquêteurs aient été formés à l'entretien d'enquête, et 2) que Pierre Regnault ait disposé de codeurs formés à l'analyse de contenu d'entretiens²³.

1.3. Les opérations de terrain

1.3.1. Le recrutement des enquêteurs

Faute de pouvoir faire appel à des professionnels de l'enquête par sondage, Pierre Regnault a dû se contenter d'un recrutement passant par le CGQJ : « Nous nous sommes attachés à recruter, en collaboration avec les Sections d'Enquêtes et de Contrôle Régionales, des enquêteurs indiscutables mais il apparaît que certains d'entre eux, notamment à LIMOGES et à MONTPELLIER, ont eu le désir de trop bien faire et nous ont apporté des enquêtes que l'on peut qualifier de trop parfaites²⁴ » (p. 2-3). Le recours aux services des directions régionales de la Section d'Enquête et de Contrôle (SEC) fait partie des erreurs majeures de ce pseudo-sondage, car la formation et la

²² « Faire partout des dénombrements si entiers [...] que je fusse assuré de ne rien omettre » (quatrième précepte du *Discours de la méthode*, seconde partie).

²³ Pour une vue d'ensemble de l'analyse de contenu (thématique et typologique), voir : Marie-Christine D'Unrug, *Analyse de contenu et acte de parole*, Paris, Éditions Jean-Pierre Delarge, 1974.

²⁴ C'est-à-dire avec des taux de « philosémites » respectivement de 0 % pour Limoges et 0,8 % pour Montpellier, alors que, en dépit de ces résultats régionaux « trop parfaits », le taux moyen de « philosémites » pour l'ensemble de la zone Sud est évalué dans le rapport (p. 13) à 12,05 %.

pratique quotidienne des agents de la SEC se situent à l'opposé des qualités requises pour administrer un questionnaire d'enquête d'opinion²⁵. De plus, les agents sélectionnés n'ont reçu aucune formation spécifique pour ce travail, auquel leurs activités antérieures ne les avaient manifestement pas préparés. On peut en effet supposer que, dans leurs activités quotidiennes, ils n'avaient guère eu l'occasion de développer les capacités d'écoute, voire d'empathie envers leurs interlocuteurs, qualités pourtant indispensables à la bonne réalisation d'un entretien d'enquête d'opinion.

En effet, la Section d'Enquête et de Contrôle avait succédé à la Police des Questions Juives (PQJ), et été rattachée au CGQJ à compter du 13 août 1942. « La vigilance et les abus de pouvoir de la S.E.C. qui, en cela, a pleinement adopté les usages de la P.Q.J., se faisait sentir dans toutes les activités du C.G.Q.J. On peut dire que le Service de l'Aryanisation Économique et la S.E.C. étaient, à l'époque des successeurs de Xavier Vallat, les deux piliers du C.G.Q.J. » (Billig 1955, p. 81). Dans la zone Sud, les enquêteurs de la SEC ont fait preuve d'un zèle particulier dans la traque des juifs : « Jusqu'à la Libération, la SEC harcèle les juifs de zone sud, contribuant à entretenir autour d'eux un climat d'oppression. Les inspecteurs du CGQJ ne disposent pourtant d'aucun pouvoir répressif » (Joly 2006, p. 647).

À défaut de pouvoir présenter le profil de chacun des dix enquêteurs recrutés par Pierre Regnault, voici le cursus de Jacques Pierre Duflot, chargé de l'enquête pour la région de Limoges. Né le 29 mai 1906 à Beauvais, il réside à Limoges depuis 1926. « Successivement employé de banque, puis rédacteur au journal "Le courrier du Centre", M. DU FLOT fut mobilisé en septembre 1939 comme maréchal des logis au 9^{ème} train. Démobilisé, il contracte en 1941 un engagement dans la Légion des volontaires français contre le bolchevisme et part avec le grade de sous-officier. Il est réformé en 1942. Il entre alors, et c'est là son dernier emploi dans notre ville, en qualité d'auxiliaire au Commissariat régional aux questions juives » (Courrier du Préfet de la Haute-Loire, 10 mars 1944, AN AJ/38/3428). En février 1944, alors qu'il est Délégué Régional à la Propagande du CGQJ, il a été réquisitionné à la Franc-Garde de la Milice pour les opérations contre le maquis en Savoie (AN AJ/38/3431)...

Les différents courriers adressés par Pierre Regnault au début de l'année 1943 (AN AJ/38/320) laissent entendre qu'il a contacté par téléphone la plupart des collaborateurs qu'il comptait recruter. Certains ont refusé, ce qui l'a obligé à prolonger ses efforts de recrutement. Un courrier de Regnault au directeur régional de Clermont-Ferrand laisse toutefois entendre que certains enquêteurs auraient pu être recrutés en dehors du CGQJ. Après l'avoir informé que l'enquêteur désigné pour Clermont-Ferrand est Monsieur Pierre Larquier, il ajoute :

Comme j'ai eu l'honneur de vous expliquer au téléphone j'avais pensé confier cette mission pour Limoges à Monsieur Henri DUMOULIN qui doit collaborer "Au Courrier du Centre" ; j'avais pressenti par lettre Mr DUMOULIN, mais je n'ai pas encore reçu sa réponse ; je vous demande donc de bien vouloir faire toucher Monsieur DUMOULIN par votre région annexe de Limoges et de m'indiquer le nom et l'adresse d'une personne susceptible d'effectuer cette enquête.

De même, pour la région de Toulouse (dont dépend Montpellier), il écrit au directeur régional :

En ce qui concerne Montpellier, je n'ai trouvé personne pour le moment.

Je me propose de vous donner le nom du collaborateur dès que je l'aurai moi-même, peut-être Monsieur le Directeur du Commissariat Général aux Questions Juives à Montpellier pourrait-il faciliter ma recherche.

²⁵ Laurent Joly fait remarquer que c'est presque exclusivement à la SEC que l'on trouve, parmi les cadres du CGQJ, ceux qu'il appelle les « antisémites de combat », partisans d'une conception musclée de la Révolution nationale et de la lutte contre les juifs (Joly 2006, p. 430).

1.3.2. Les consignes aux enquêteurs

À défaut d'une formation adéquate, chaque enquêteur a reçu une circulaire qui présente les conditions générales du déroulement de l'enquête (CDJC CIX-59) :

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES pour MM. les enquêteurs

Les études d'opinion doivent être faites d'une manière absolument objective.

L'expérience de l'Institut GALLUP et des organisations similaires en France a démontré que le résultat de semblables investigations pouvait être faussé par la seule manière de poser les questions.

Le but recherché par le Commissariat Général aux Questions Juives, en entreprenant cette enquête, n'est pas d'obtenir une majorité de réponses antisémites, mais au contraire de déterminer avec le maximum de précisions possible quelle est la position exacte de l'opinion publique devant la question juive.

Messieurs les enquêteurs devront se montrer extrêmement prudents dans leur façon de poser les questions.

Il ne s'agira notamment pas de poser telle ou telle question de façon à aiguiller la réponse de la personne enquêtée ; il faut au contraire lui laisser la liberté et l'impression qu'elle peut et qu'elle doit s'exprimer selon sa pensée profonde.

Il importe également de ne pas chercher à interviewer de préférence des personnes connues pour leurs opinions antisémites ; l'enquête doit être menée au hasard de la rue.

Les seules considérations qui doivent guider l'enquêteur sont les suivantes :

a) – 90 % d'hommes et 10 % de femmes –

b) – Répartition des classes :

A – 2 % – (de 100 à 200.000 Frs de revenus)

B – 18 % – (de 50 à 100.000 " " "26

C – 35 % – (de 30 à 50.000 Frs de revenus)

D – 45 % – (de 15 à 30.000 Frs de revenus)

c) – Répartition des lieux :

15 % des enquêtes devront être faites soit à la campagne, soit auprès de personnes de la campagne.

Il est bien entendu que par "à la campagne" nous entendons des personnes qui vivent dans un milieu campagnard et non exclusivement des agriculteurs : des petits épiciers, des charrons, des forgerons, des vétérinaires, etc..etc..

J'attire tous particulièrement l'attention de MM. les enquêteurs sur ce que les proportions ci-dessus énumérées ont d'impératives, le plus léger écart en effet est de nature à fausser les résultats de cette enquête qui perdrait ainsi son utilité.

Pour les questions autres que celles comportant une réponse par oui ou par non, l'enquêteur devra laisser la liberté d'expression à son interlocuteur et s'efforcer de reproduire aussi fidèlement que possible ses déclarations, sans toutefois, le laisser trop s'écarter du sujet.

[...]

DÉLAIS DE L'ENQUÊTE

Je demande instamment à Messieurs les enquêteurs de faire tous leur efforts pour que leur travail soit terminé dans un délai de 3 semaines à réception de cette lettre. Ils devront m'adresser le résultat de cette enquête tous les 10 jours.

²⁶ L'original porte 80 au lieu de 50 (confirmé par Billig 1957, p. 341). Il s'agit manifestement d'une faute de frappe, d'ailleurs corrigée dans le rapport lui-même (p. 4).

En effet, une enquête d'opinion ne se borne pas à la collecte des interviews, un travail extrêmement long et délicat de tabulation reste à faire et je désire que le résultat de cette enquête soit au point le [passage laissé en blanc].

La fixation des quotas imposés aux enquêteurs soulève de nombreuses interrogations techniques : par exemple, pourquoi seulement 15 % de « ruraux », et 10 % de femmes (au lieu de 50 %, ce qui aurait été proche des taux réels dans la population) ? En outre, comment les enquêteurs procédaient-ils pour déterminer la classe sociale de leurs interlocuteurs ? Quelles questions posaient-ils à ce sujet ?

Bien qu'étant déjà titulaire d'un emploi (le plus souvent au sein du CGQJ), les enquêteurs recevaient une rémunération particulière pour chaque questionnaire rempli. Cette rémunération était fixée comme suit (CDJC CIX-59) :

Chaque questionnaire sera payé 10 f/ à l'enquêteur.

Une indemnité forfaitaire de 100 F/ par jour sera attribuée à Messieurs les enquêteurs pour les enquêtes qu'ils devront faire dans les milieux campagnards.

Il est bien évident qu'étant donné la faible proportion d'interviews de ce genre (15 %) je demande à Messieurs les enquêteurs d'abrèger au maximum la durée de leur absence.

À titre indicatif, le prix payé pour un questionnaire, dont la passation devait demander moins d'un quart d'heure, représentait à l'époque un peu plus que le salaire moyen horaire d'un ouvrier qualifié (en province²⁷). Les Directeurs Régionaux avaient été informés que, « en ce qui concerne le règlement des enquêteurs, cette opération sera effectuée par les soins du Service de Propagande » (CDJC CIX-59).

1.3.3. Le lancement de l'enquête

Dès la deuxième semaine de janvier 1943, le questionnaire est prêt à être diffusé. Pierre Regnault adresse alors divers courriers relatifs au lancement des opérations de terrain (AN AJ/38/320 *passim*, et AJ/5570 n° 1102). Aux directeurs de chacune des neuf régions concernées, il expose en ces termes les objectifs de l'enquête :

Afin d'appuyer la propagande du Commissariat Général aux Questions Juives sur des bases techniques certaines, et lui donner une orientation susceptible de lui assurer un meilleur rendement, Monsieur le Commissaire Général aux Questions Juives a décidé de procéder, en son libre, à une enquête d'opinion.

Les résultats de cette enquête permettront de déterminer quelle est la position exacte de l'opinion des Français devant le problème Juif.

Il les informe ensuite du nombre de personnes à interroger dans la région concernée, et de l'identité du collaborateur du CGQJ qu'il a chargé de conduire les entretiens (ou éventuellement des démarches encore en cours pour le recruter). Dans la plupart des cas, ce collaborateur avait été contacté précédemment par téléphone, et avait donné son accord. Enfin, il leur annonce l'expédition des questionnaires, au siège de la Délégation Régionale, en paquet recommandé.

Parallèlement à ces envois, il adresse aux personnes recrutées pour l'enquête les instructions générales qui leur permettront de mener à bien leur mission. Une recommandation met en évidence la modicité des moyens dont il dispose : « Étant

²⁷ Selon l'INSEE (*Annuaire statistique de la France 1966. Résumé rétrospectif*, p. 422 - 424), le salaire horaire moyen d'un ouvrier masculin de la région parisienne était de 12,27 francs en 1942, et de 12,73 francs en 1943 ; celui d'un ouvrier masculin d'un chef-lieu de département, de 8,22 francs en 1942, et de 9,08 francs en 1943.

donné que le papier des imprimés boit l'encre j'insiste vivement pour que le questionnaire à remplir soit complété au crayon-encre »²⁸.

1.3.4. Le déroulement des entretiens

En raison du manque de formation (et sans doute aussi de supervision) des enquêteurs sur le terrain, de leur passé professionnel, et du fanatisme antisémite que l'on peut supposer être celui des agents du CGQJ à l'époque de Louis Darquier, il y a lieu de douter sérieusement de la validité des réponses qu'ils ont recueillies auprès de personnes abordées « au hasard de la rue ». En outre, depuis l'envahissement de l'ex-« zone libre » par les Allemands, la population de cette zone, bien que toujours essentiellement préoccupée par les difficultés matérielles, « devient cependant de plus en plus réservée dans la manifestation de ses opinions, affectant une sorte d'indifférence et de mutisme qui ne doit cependant pas tromper l'observation avertie » (synthèse des rapports des préfets de la zone libre pour janvier 1943). Dans un tel contexte, comme le fait remarquer Joseph Billig : « est-il besoin de souligner le courage exceptionnel qu'il fallait avoir pour se déclarer directement philosémite devant un émissaire du C.G.Q.J., crayon et questionnaire à la main ? » (1957, p. 342-343).

D'ailleurs, l'auteur du rapport lui-même admet (p. 1-2) qu'il faut tenir compte, dans l'interprétation des réponses, de « l'inquiétude permanente du public qui, dès qu'il se voit interrogé, craint de se trouver en présence d'une curiosité policière ce qui l'amène soit à se taire soit à donner des réponses qui, dans son esprit, doivent faire plaisir à l'interviewer ». En outre, il signale ailleurs – et déplore – ce qu'il appelle le « manque de courage » de certains répondants, qui craignent d'avouer qu'ils ne sont pas antisémites. Par exemple :

Clermont-Ferrand, p. 81 : Il convient de remarquer, en lisant ces chiffres, que, contrairement aux autres régions, ce sont les femmes qui, en Auvergne, se sont manifesté comme les plus antisémites. – Sans doute, cela tient-il à la prudence bien connue de l'auvergnat.

p. 83 : Signalons dans les raisons invoquées par les INDIFFÉRENTS de Clermont-Ferrand la raison "REFUS DE RÉPONDRE", signe de prudence.

Lyon, p. 88 : On remarquera que dans cette région enjuivée la raison "IGNORE LA QUESTION" est dépassée par une nouvelle raison "NE S'INTÉRESSE PAS A LA QUESTION" ou même par "NE FAIS PAS DE POLITIQUE". Il est bien évident qu'il s'agit là d'une défaite et que les indifférents qui ont invoqué cette raison peuvent être suspectés de philosémitisme inavoué, uniquement par manque de courage.

La consigne donnée aux enquêteurs précisait : « l'enquête doit être menée au hasard de la rue ». Toutefois, étant donné le délai imparti (trois semaines) et le nombre de questionnaires par enquêteur (de 150 à 500 selon les régions²⁹), on peut se demander comment, par exemple, les enquêteurs de Lyon ou de Toulouse ont pu à la fois tenir les délais, et interroger 500 personnes, soit, en moyenne, autour de 25 par jour. Dans les régions pour lesquelles le nombre de questionnaires à administrer est élevé, le risque est grand, ou bien que l'enquêteur se soit fait aider par un tiers (ce qui n'aurait pas été grave, puisque lui-même n'avait reçu aucune formation pour cette tâche particulière), ou bien qu'il ait surtout interrogé des personnes de son entourage (professionnel, familial, ou géographique), ou bien encore qu'il ait réalisé quelques fausses interviews pour compléter son enquête. En effet, rien ne permet d'affirmer que certains entretiens n'aient

²⁸ Cette modicité de moyens se retrouve alors à tous les niveaux, et dans la plupart des administrations. La pénurie de papier dans la France occupée a pour conséquence l'utilisation de papiers récupérés dont l'en-tête commerciale n'a aucun lien avec l'administration émettrice (on en trouve de nombreux exemples dans la correspondance entre divers organismes et le CGQJ).

²⁹ Page 4 du rapport. Pour Marseille, les 550 interviews sont répartis entre deux enquêteurs.

pas été sous-traités à d'autres enquêteurs, voire carrément « bidonnés »³⁰.

Par ailleurs, comment les enquêteurs ont-ils pu assurer le respect des quotas ? On voit mal comment, faute de directives claires sur ce point, les enquêteurs ont pu déterminer la « classe sociale » (le niveau de revenus) des répondants, sauf s'il s'agissait de relations personnelles de l'enquêteur (parents, voisins, amis). Enfin, les conditions mêmes de l'entretien (« au hasard de la rue »), et le peu de place laissée dans le questionnaire pour les réponses ouvertes, ne pouvait qu'appauvrir les données textuelles (*verbatim*).

Notons d'ailleurs qu'un moyen simple d'évaluer les biais induits dans l'entretien par le comportement des enquêteurs aurait été de comparer les réponses recueillies par chacun des deux enquêteurs marseillais ; de fortes divergences dans ces réponses auraient été le signe de l'influence exercée par l'enquêteur sur le répondant, ou d'une approche différente dans la sélection des personnes à interroger.

Enfin, malgré la brièveté de l'entretien, on observe un effet classique dit « effet de lassitude » (*fatigue effect*), selon lequel un certain nombre de répondants abandonnent avant la fin de l'interview. Sur les 2982 personnes ayant répondu aux deux premières questions, 85, soit 2,85 %, n'ont pas répondu aux questions suivantes (p. 26). Il aurait été intéressant, en interrogeant les enquêteurs, de déterminer si cette attrition était due aux conditions de l'entretien (dans la rue) ou à la nature des thèmes abordés (mesures prises contre les juifs par le gouvernement).

1.4. Le dépouillement des questionnaires

1.4.1. Dénombrements et calculs

Pierre Regnault donne peu d'informations sur le dépouillement des réponses à son enquête, à part le fait que celui-ci s'est déroulé dans l'urgence, et qu'il n'a mobilisé que deux personnes (dont lui-même), qui ne pouvaient pas s'y consacrer à plein temps en raison d'autres obligations. Il est probable que le dépouillement des réponses a été rendu plus difficile par certains défauts du questionnaire lui-même. Ainsi, pour identifier la catégorie d'agglomération du domicile du répondant, on suppose que les deux personnes chargées du dépouillement des réponses se sont fondées sur le nom de l'agglomération ; il aurait été évidemment plus simple de prévoir sur le questionnaire, parmi les renseignements signalétiques, la rubrique « urbain/rural ».

Par ailleurs, le manque de qualification des deux analystes, tant sur le plan statistique que dans le domaine de l'analyse de contenu, n'a pu que leur rendre la tâche encore plus difficile. On peut supposer qu'ils disposaient d'une calculatrice mécanique perfectionnée, et d'un espace suffisant pour trier les questionnaires sans risquer de les mélanger par mégarde. Le nombre de 65 000 manipulations des questionnaires (mentionné p. 3) indique qu'en moyenne, chaque questionnaire a été manipulé une vingtaine de fois. Le dépouillement a dû se dérouler en deux étapes : d'abord un dépouillement région par région, puis une totalisation des résultats régionaux pour établir un bilan d'ensemble. Cette totalisation n'a pas dû poser de problème pour les questions

³⁰ Il y a plusieurs façons possibles de réaliser un « entretien bidonné » (*fake interview*). On peut par exemple se contenter de modifier les renseignements signalétiques d'un répondant de manière à cadrer avec les quotas, ce qui semble être la fraude la moins facilement détectable ; compléter un entretien qui a été interrompu en imaginant les réponses manquantes ; voire inventer de toutes pièces les réponses au questionnaire, au besoin en se faisant aider par un comparse jouant les rôles successifs de répondants imaginaires.

fermées, mais le collationnement des réponses aux questions ouvertes a dû être parfois délicat, faute d'avoir établi, dès le début, un système de codage applicable à l'ensemble des régions³¹.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant qu'une lecture attentive du rapport révèle des erreurs de calcul ou de transcription. Dans le collationnement des réponses aux questions ouvertes, on ne relève que deux cas d'omission : il s'agit de réponses à la Q. 5 qui ont été mentionnées dans les rapports régionaux, et non comptabilisées dans le rapport d'ensemble : « la stérilisation » (p. 51), et « signaler leur commerce aux passants » (p. 74).

Dans les dénombrements des réponses et les calculs subséquents (additions et pourcentages), les erreurs de calcul ou de transcription sont très fréquentes : totalisations de pourcentages qui ne sont pas égales à 100 %, non concordance entre pourcentages calculés sur deux bases différentes³², incohérence entre les résultats par région et les résultats sur l'ensemble de l'échantillon³³. Toutefois, si l'on excepte les régions de Marseille et de Lyon, ces erreurs numériques sont de faible amplitude, et elles sont sans conséquence pour l'interprétation des résultats de l'enquête.

1.4.2. Rédaction du rapport

On peut supposer que les deux auteurs du rapport ont d'abord procédé à la rédaction d'un sous-rapport par région. Ce n'est qu'ensuite qu'ils auraient rédigé la synthèse constituant la première partie (p. 1-42), en additionnant les nombres de réponses et en calculant les pourcentages globaux. On remarque d'ailleurs que, de prime abord, l'ordre des sous-rapports régionaux semble aléatoire : il ne répond ni à une classification géographique des régions par proximité, ni à un classement par ordre alphabétique du nom de la capitale de région. L'hypothèse selon laquelle ils seraient publiés dans l'ordre des opérations de dépouillement n'a pas de sens, si l'on admet qu'ils ont dû être tous pré-rédigés avant la rédaction de la synthèse qui constitue la première partie du rapport.

Connaissant la force des convictions antisémites de Pierre Regnault et son souci de présenter au Commissaire Général aux Questions Juives de « bons résultats » (c'est-à-dire révélant des taux élevés d'antisémites), on peut faire l'hypothèse qu'il a classé les sous-rapports régionaux dans un ordre allant de la « meilleure région » à la « pire » selon ce point de vue. En effet, l'ordre adopté correspond au classement des régions par taux décroissant d'antisémitisme (p. 43)³⁴.

³¹ Pour analyser correctement les réponses aux questions ouvertes, on commence généralement par sélectionner aléatoirement un certain nombre de questionnaires, afin de mettre au point un système de codage applicable à l'ensemble. Il est probable que Regnault et son collaborateur ont d'abord dépouillé les questionnaires provenant d'une région donnée (la première à avoir terminé ses enquêtes), et qu'ils ont dû ensuite improviser de nouveaux codes au fur et à mesure du dépouillement des autres régions.

³² Dans les dénombrements des réponses à la deuxième question (p. 18-22), l'auteur fournit deux pourcentages, l'un fondé sur l'ensemble des répondants (3019 personnes), l'autre sur une sous-population particulière : antisémites (1553 personnes), philosémites (364 personnes), et indifférents (1065 personnes). Le rapport entre ces deux pourcentages doit être égal au rapport entre les deux effectifs de base. Par exemple (p. 19), à la réponse « éléments révolutionnaires » donnée par les antisémites, correspondent les deux pourcentages : 1,95 % (sur 3019) et 3,24 % (sur 1553). Le rapport entre ces pourcentages est égal à $3,24/1,95 = 1,66$, alors que le rapport entre les effectifs de base est égal à $3019/1553 = 1,94$. Il y a donc manifestement soit une erreur de calcul, soit une erreur de transcription.

³³ Pour plus de précisions sur ces points, voir la version plus détaillée de ce texte sur <hal-03698079>.

³⁴ Dans le tableau de la page 43, Marseille (47,62 % d'antisémites déclarés) est classée par erreur après Nice (47,14 %). Ce tableau recèle d'ailleurs d'autres erreurs pour Marseille et Nice (voir le § 2.3.2.).

2. LES RÉSULTATS STATISTIQUES

Malgré leur manque de formation aux techniques de l'enquête par sondage, les rédacteurs du rapport sont pleinement conscients des défauts de leur entreprise. Dès les premières pages, ils énumèrent les principaux éléments qui relativisent la portée des résultats. Ce sont (p. 1-3) :

1°- L'inquiétude permanente du public qui, dès qu'il se voit interrogé, craint de se trouver en présence d'une curiosité policière ce qui l'amène soit à se taire soit à donner des réponses qui, dans son esprit, doivent faire plaisir à l'interviewer.

2°- L'invasion de l'Afrique du Nord et l'entrée des autorités d'occupation en zone libre ; ces deux événements qui ont entraîné l'arrestation d'un certain nombre de Juifs étrangers, ont provoqué dans le public, une certaine émotion génératrice d'une recrudescence de prudence.

3°- Certains discours prononcés à l'étranger par des personnalités politiques. On sent que ces discours ont eu une répercussion sur notre enquête... Ainsi trouve-t-on, par exemple, dans la région de Limoges, une beaucoup plus forte proportion de gens proposant la création d'un état Juif. L'enquête, dans la région de LIMOGES, a été faite immédiatement après les discours de Messieurs CHURCHILL, EDEN, MURPHY, et le docteur GOEBBELS.

4°- La propagande juive de bouche à bouche³⁵ qui varie incessamment au fur et à mesure des situations politique et guerrière. Certains enquêteurs nous ont, dans leur rapport, fait constater qu'en quelques jours et dans les mêmes milieux, ils avaient obtenu des réponses fort différentes.

5°- La qualité des enquêteurs. Des recommandations extrêmement précises leur avaient été faites mais, étant donné le budget limité qui avait été accordé pour effectuer cette enquête, il nous a été impossible de prendre seulement des professionnels, professionnels qui sont d'ailleurs extrêmement rares en France.

Nous nous sommes attachés à recruter, en collaboration avec les Sections d'Enquêtes et de Contrôle Régionales, des enquêteurs indiscutables mais il apparaît que certains d'entre eux notamment à LIMOGES et à MONTPELLIER, ont eu le désir de trop bien faire et nous ont apporté des enquêtes que l'on peut qualifier de trop parfaites.

6°- Enfin l'étroitesse des moyens matériels mis à notre disposition nous ont contraint à mettre beaucoup plus de temps qu'il ne l'aurait fallu à effectuer le dépouillement de l'enquête.

Or, à l'heure présente, les événements évoluent à une vitesse vertigineuse et ce qui était une vérité hier n'en est peut-être plus une aujourd'hui.

Nous avons fait de notre mieux pour aller vite mais le dépouillement d'une enquête de ce genre nécessite environ 65.000 manipulations de questionnaires, quatre à cinq mille divisions, sans compter un nombre extrêmement important d'opérations primordiales.

Tout ce dépouillement a été fait par deux seules personnes qui avaient, en outre, à assurer la marche d'autres services. Ceci explique que les résultats de l'enquête n'aient pas pu être publiés avant Pâques, comme la chose avait été primitivement prévue.

Cette précipitation dans les opérations de dépouillement des réponses explique le taux relativement élevé des incohérences observables dans les résultats statistiques publiés.

2.1. Combien de répondants ?

2.1.1. Les ambiguïtés du rapport

Dès les premières lignes relatives à la partie statistique du rapport, qui portent sur les réponses à la première question, le lecteur attentif ne peut pas ne pas remarquer un

³⁵ Sic. Cette faute de frappe manifeste est la seule qui n'ait pas été corrigée dans les citations ; elle témoigne de l'urgence dans laquelle ce rapport a été rédigé.

certain nombre de contradictions. On y apprend (p. 13) que les réponses à la question n° 1, « Aimez-vous les juifs ? », se répartissent comme suit :

À cette question, 3.019 personnes ont répondu de la façon suivante :

- 1.553 NON, je n'aime pas les juifs,
- 364 OUI, j'aime les juifs,
- 1.065 Je suis INDIFFÉRENT à ce problème.

Ces chiffres donnent les pourcentages globaux suivants :

- ANTISÉMITES51,44 %
- PHILOSÉMITES12,05 %
- INDIFFÉRENTS36,51 %

Alors que 3150 personnes sont censées avoir répondu à l'enquête, seulement 3019 personnes auraient effectivement répondu à la question n° 1 ; on ignore si les entretiens manquants n'ont en réalité pas été réalisés, ou bien, au cas où ils l'auraient été, si les questionnaires correspondants n'ont pas été renvoyés, ou bien encore si leur contenu était inexploitable. Par ailleurs, le total des réponses affichées est de 2982. Il y a donc ici 37 répondants non pris en compte. Les pourcentages globaux, en revanche, calculés sur la base de 3019 répondants, correspondent bien à 1553 « non », et 364 « oui », chiffres avancés par le rédacteur ; mais pour les réponses « indifférent », les 36,51 % annoncés correspondent à 1102 personnes (au lieu des 1065 mentionnées). Les 37 indifférents manquants s'ajoutent ainsi aux 55 personnes qui n'ont pas répondu à la question n° 1. Le nombre des questionnaires exploitables étant de 3074 (Tableau 1 ci après), si seulement 3019 personnes ont répondu à la première question, question pourtant cruciale pour l'analyse qui suivra, que sont devenus les 55 répondants manquants ?

2.1.2. Les questionnaires exploitables par région

Lorsque l'on additionne les nombres par région des questionnaires reçus et exploités³⁶, tels qu'il figurent dans le Tableau n° 1, on constate que le nombre total de questionnaires exploités n'est que de 3074. Ce qui fait un rendement moyen de près de 98 %, ce qui est très honorable compte tenu des circonstances dans lesquelles l'enquête s'est déroulée. Seules trois régions, ou bien n'ont pas pu réaliser le nombre d'entretiens qui leur était demandé³⁷, ou bien ont renvoyé une proportion relativement élevée de questionnaires apparemment inexploitables : Marseille avec 2,2 %, Toulouse avec 4,8 %, et surtout Nice avec 9,1 %.

³⁶ On les trouve respectivement dans les pages 46, 52, 58, 64, 70, 76, 81, 86, et 93 du rapport.

³⁷ Un examen de la comptabilité du Service de la Propagande (au cas où les documents correspondants auraient pu être conservés) permettrait de vérifier si le nombre de questionnaires dont la passation a été effectivement payée aux enquêteurs correspond au nombre de questionnaires reçus et dépouillés.

Tableau 1. Nombre de questionnaires exploitables par région

Région	Nombre de Q		Région	Nombre de Q		Région	Nombre de Q	
	émis	exploit.		émis	exploit.		émis	exploit.
Marseille	550	538	Nice	350	318	Grenoble	250	250
Lyon	500	495	Clermont-F ^d	300	299	Montpellier	250	250
Toulouse	500	476	Limoges	300	300	Saint-Étienne	150	148

Par ailleurs, il resterait à déterminer si, dans la suite du rapport, les non répondants à la première question ont effectivement été ajoutés aux indifférents assumés.

2.2. Le respect des quotas

Bien qu'on ne puisse guère parler ici de représentativité en ce qui concerne l'échantillon des répondants à l'enquête, il est utile de vérifier si les enquêteurs se sont conformés aux consignes qu'ils avaient reçues pour la sélection des personnes à interroger.

2.2.1. Pourquoi ces quotas ?

La valeur scientifique des « sondages Gallup » repose sur la représentativité des échantillons de personnes interrogées par rapport à la population-mère visée par l'enquête. Les quotas imposés par Regnault à ses enquêteurs soulèvent de nombreuses interrogations : techniques d'abord (pourquoi 15 % de ruraux, 10 % de femmes ?), pratiques ensuite (comment catégoriser la classe sociale ?).

Le quota de 10 % de femmes reflète bien la position de la femme sous le régime de Vichy. Par interpolation entre les seuls recensements dont on dispose, ceux de 1936 et de 1946, on peut estimer qu'en 1943, les femmes représentaient environ 52 % de la population totale de la France métropolitaine (51,9 % en 1936, 52,3 % en 1946³⁸), soit un ratio de 108 femmes pour 100 hommes en 1936, et de 110 femmes pour 100 hommes en 1946³⁹.

Dans la France de Vichy, on est proche du modèle « des trois K » prôné par l'empereur Guillaume II, selon lequel les fonctions de l'épouse se limitent à la procréation (*Kinder*), aux activités domestiques (*Küche*), et aux pratiques de dévotion (*Kirche*)⁴⁰. Sous le régime de Vichy, non seulement les femmes n'ont toujours pas le droit de vote, mais de nouvelles lois restreignent les droits des femmes mariées : le mari seul a le choix du lieu de résidence de la famille, et il peut s'opposer à ce que son épouse exerce une profession (loi du 22 septembre 1942, art. 1^{er}) ; s'il ne s'oppose pas à ce que son épouse détienne un compte bancaire, ce compte ne pourra « enregistrer que des dépôts ou retraits de fonds » (loi du 1^{er} février 1943, art. 12). Enfin, la loi du 15 février 1942 aggrave la répression de l'interruption de grossesse. Dans de telles conditions, l'opinion des femmes revêtait manifestement, pour les propagandistes du CGQJ, bien moins d'intérêt que celle des hommes.

³⁸ INSEE, *Annuaire statistique de la France 1966. Résumé rétrospectif*, p. 58-59.

³⁹ INSEE, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué en mars 1946. Volume II. Population présente totale*, Imprimerie Nationale et PUF, 1953, p. 34.

⁴⁰ Sur ce point, voir : Muel-Dreyfus, Francine, *Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Seuil, 1996.

Le faible quota de résidents en milieu rural (15 %) s'explique sans doute par des raisons d'économie (coût du déplacement). Comme Regnault précise qu'il s'agit de la catégorie d'agglomération, et non de la profession, il n'est pas étonnant que, finalement, l'on ne compte dans l'échantillon que 158 agriculteurs (p. 37), soit 5,62 % de l'ensemble, alors que, entre 1936 et 1946, le taux dans la population active d'agriculteurs et assimilés⁴¹ est de l'ordre de 37 %. Les « ruraux » de l'échantillon ne doivent donc pas être confondus avec les agriculteurs.

Quant aux quotas relatifs aux catégories de revenus, ils s'inspirent peut-être des catégories distinguées par Jacques Dourdin dans ses études de marché⁴², même si leur définition en diffère sensiblement : « Il avait été recommandé, verbalement, aux enquêteurs, pour la classification des personnes interviewées, de tenir compte, non pas des revenus actuels (qui sont, en effet, complètement désaxés du fait de la guerre et du marché noir) mais des revenus équivalents d'avant-guerre car, au point de vue de la "classe sociale", ce ne sont pas les seuls revenus ou salaires qui jouent, mais encore le milieu dans lequel évolue la personne interrogée, son instruction, et sa formation sociale ou professionnelle » (p. 5).

Mais il est clair que, faute d'une supervision des enquêteurs sur le terrain, la vérification des quotas n'a de sens que si les informations consignées par les enquêteurs sont fiables.

2.2.2. La correspondance classe sociale/profession

Les professions des répondants ont été regroupées en six grandes catégories (p. 36). Leurs parts dans l'ensemble de l'échantillon (%) sont présentées dans le Tableau 2 ci-après.

Tableau 2. Catégories professionnelles (p. 36-37).

Profession	Effectif	Pourcentage
Ouvriers	967	34,40
Employés de commerce	707	25,15
Commerçants, chefs d'entreprise, directeurs d'affaires	468	16,65
Professions libérales	430	15,30
Agriculteurs	158	5,62
Étudiants	81	2,88
Total	2 811	100,00

On notera que, pour les ventilations selon la profession, il ne reste plus que 2811 questionnaires utilisables (au lieu de 3019). En outre, on peut s'interroger sur le bien-fondé de certaines de ces catégories. Par exemple, comment se fait-il qu'il n'y ait

⁴¹ Il s'agit selon l'INSEE des secteurs de l'agriculture, de la pêche, et des forêts (INSEE, *Annuaire statistique de la France 1966. Résumé rétrospectif*, p. 107).

⁴² Voir : René Servoise, *Contribution aux études de marché (Market-Research)*, Thèse de Droit, Paris, 15 décembre 1943, p. 170-171. De son côté, Christian Dorget précise : « La classe est une distinction économique et non pas éthique. Quatre classes A.B.C.D. ont été distinguées par l'office Dourdin en fonction des dépenses effectives et non sur un critérium de revenus ou d'éducation » (Dorget, Christian, *Les enquêtes par sondage en France*, Thèse de Droit, Paris 13 mars 1944, p. 116).

pas d'employés dans d'autres secteurs d'activité que le commerce, ni de fonctionnaires ?⁴³ Ou encore, pourquoi avoir regroupé commerçants, chefs d'entreprise, et directeurs d'affaires, et ce quelle que soit la taille de l'entreprise (la même remarque valant pour les agriculteurs) ?

À défaut d'un croisement entre la classe sociale et la profession, la comparaison des réponses à la question 1 selon la classe sociale (p. 15) et selon la profession (p. 37) met en évidence le parallélisme entre deux couples de catégories : 1) les ouvriers et la classe D (moins antisémites et plus indifférents que la moyenne), et 2) les étudiants et la classe A (très antisémites et peu indifférents). Pour les autres catégories, les écarts à la moyenne ou les écarts entre deux catégories sont de trop faible importance pour devoir être prises en considération⁴⁴. Ajoutons que Regnault estime (p. 16) que les classes B et C sont « plus spécialement constituées par des Commerçants, de moyenne et petite importance ».

2.3. Les principaux résultats statistiques

2.3.1. Vrais et faux indifférents

On a vu que Pierre Regnault lui-même a, dès l'introduction de son rapport (p. 1-2), signalé « l'inquiétude permanente du public qui, dès qu'il se voit interrogé, craint de se trouver en présence d'une curiosité policière ce qui l'amène soit à se taire soit à donner des réponses qui, dans son esprit, doivent faire plaisir à l'interviewer ». Il lui paraît donc vraisemblable que de nombreux répondants se déclarant « indifférents » devraient être reclassés dans la catégorie « philosémites » (p. 13-14) :

Nous attirons immédiatement l'attention sur le fait qu'une proportion relativement importante de gens qui se sont déclarés indifférents ne le sont pas en réalité.

L'étude des questionnaires nous a démontré en effet qu'un certain nombre de personnes interviewées se sont déclarées indifférentes, soit parce qu'elles n'osaient pas prendre ouvertement parti pour les juifs, soit encore parce qu'elles désiraient, sans toutefois trop se compromettre, manifester leur réprobation à propos de certaines mesures prises contre les juifs, et cela bien qu'au fond d'elles-mêmes elles aient des tendances nettement antisémites.

Il est évidemment impossible d'établir des pourcentages qui fixeraient de façon exacte la position de ces indifférents par rapport à la première question.

On pourra cependant se reporter aux tabulations concernant les questions N° 3 et N° 4 pour lesquelles nous avons établi des pourcentages particuliers pour les indifférents, pourcentages qui montrent que la proportion des vrais indifférents est sensiblement moindre que celle des gens qui se sont déclarés contre les mesures prises par le Gouvernement à l'égard des juifs en zone libre.

Dans la présentation des réponses à la troisième question (p. 27-28), Regnault signale en effet que, parmi les « indifférents », 48,5 % se sont déclarés contre les mesures prises contre les juifs par le gouvernement, 11,4 % pour, et que 40,1 % ne se sont pas prononcés. D'où le constat (p. 39) que « bon nombre de personnes s'étant déclarées indifférentes au problème juif, ont cependant pris une position très nette par rapport à la

⁴³ Cette lacune suscite évidemment un doute sur le caractère aléatoire de la sélection des personnes interrogées « au hasard de la rue ». Compte-tenu de leur inexpérience et de l'urgence, il est probable que les enquêteurs ont fait appel en priorité à leurs relations personnelles (ce qui expliquerait en partie le taux élevé d'antisémites).

⁴⁴ On ne peut évidemment parler ici de significativité des différences au sens statistique du terme. Par ailleurs, il est dommage que l'auteur du rapport n'ait pas croisé les réponses à la troisième question avec la classe sociale, ce qui aurait permis de corroborer (ou d'infirmier) le parallélisme constaté pour les réponses à la question 1.

question N° 3, soit qu'elles se soient déclarées POUR ou CONTRE ces mesures. En réalité les véritables indifférents ne forment qu'une minorité dans cette catégorie ».

2.3.2. L'estimation du taux d'antisémites est-elle fiable ?

On trouve dans le rapport (p. 43) un tableau présentant les taux par région d'antisémites, de philosémites, et d'indifférents. Il faut d'abord signaler que le total des lignes de ce tableau n'est pas toujours de 100 % : il est de 99,86 % pour Clermont-Ferrand, 98,40 % pour Lyon, et 96,52 % pour Marseille. Lorsque l'on tente de reconstituer le taux global d'antisémites à partir des sous-rapports régionaux (Tableau 3), on constate que la plupart des pourcentages présentés sont corrects (parfois à une décimale près), sauf pour deux régions : Marseille et Nice. Pour Marseille, le taux affiché page 43 est de 47,62 %, alors que les calculs donnent 49,07 %. Pour Nice, le taux affiché est de 47,14 %, alors que les calculs donnent 41,51 %. Par ailleurs, la reconstitution du tableau d'ensemble à partir des tableaux régionaux aboutit à un nombre d'antisémites de 1603, au lieu des 1553 mentionnés au début du rapport (p. 13, 26)⁴⁵.

Tableau 3. Proportion d'antisémites déclarés par région

Réponses « non » à Q. 1	Effectifs	Pourcentages	Base des %
Montpellier (p. 46)	226	90,40	250
Limoges (p. 52)	257	85,66	300
St-Étienne (p. 58)	93	62,83	148
Toulouse (p. 64)	248	52,10	476
Marseille (p. 70)	256	47,62	538
Nice (p. 76)	150	47,14	318
Clermont-Ferrand (p. 81)	138	46,00	299
Lyon (p. 86)	177	35,75	495
Grenoble (p. 93)	58	23,20	250
Total Zone Sud (p. 13)	1 603	51,44	3 074

On peut s'étonner que ce soient la région dans laquelle sont implantés les services de Renault, et celle qui en est géographiquement la plus proche, qui présentent à la fois un taux élevé de questionnaires inexploitable et de graves erreurs de dénombrement.

2.3.3. Antisémites ordinaires et antisémites de conviction

Selon l'historien Laurent Joly, le taux d'antisémites relevé dans l'ensemble du territoire métropolitain lors de sondages ultérieurs à cette enquête (en 1966, en 1990, et au milieu des années 2010) serait du même ordre de grandeur que celui relevé en 1943 par

⁴⁵ De même, cette reconstitution donne des effectifs de 1108 indifférents (au lieu de 1065), 373 philosémites (au lieu de 364), et un total de 3074 répondants (au lieu de 2982).

l'enquête dans la moitié Sud de la France : « En dépit de toutes les réserves qu'une telle enquête oblige à prendre, l'estimation que l'on peut en déduire – entre 20 % et 30 % de Français acquis à l'antisémitisme – paraît pouvoir être retenue. [...] Ainsi, les résultats de l'enquête de 1943 ne paraissent pas aussi faussés qu'on peut le penser lorsqu'on les compare à ceux produits par les sondages ultérieurs » (Joly 2020, p. 57). Il faut cependant souligner que les résultats de l'enquête du CGQJ ne portent que sur l'ex-« zone libre », zone dans laquelle la propagande et les mesures antisémites n'avaient atteint ni la même intensité ni la même forme que dans la zone occupée dès 1940 par les Allemands. Laurent Joly reconnaît d'ailleurs que le taux global de réponses « non » à la première question (« Aimez-vous les Juifs ? ») est de 51 %, et que ce taux varie fortement selon les régions : de 23 % pour Grenoble à 90 % pour Montpellier.

Sa démonstration est fondée sur la distinction entre les « antisémites de conviction », qui fondent leur position sur un véritable corps doctrinal et dont l'antisémitisme est politiquement structuré, et les autres antisémites déclarés. Pour cela, il s'appuie essentiellement sur les réponses à la deuxième question (« Pour quelles raisons ? »). Afin d'identifier, parmi ces antisémites déclarés, ceux qu'il appelle les « antisémites de conviction », il distingue, dans les principaux motifs invoqués en réponse à la deuxième question, trois catégories (*ibid.*, p. 56-57)⁴⁶ :

- 1) les motifs qui sont « vagues et peut-être destinés à satisfaire l'enquêteur » (« exploiters », « causes de tous nos maux »), donnés par 37,29 % des antisémites (19,17 % de l'ensemble des répondants) ;
- 2) ceux qui « renvoient aux préjugés les plus courants de l'antisémitisme et aux frustrations de l'heure » (« malhonnêtes », « marché noir », « parasites », « se soutiennent entre eux »), donnés par 36,93 % des antisémites (19,07 % de l'ensemble des répondants) ;
- 3) ceux enfin qui invoquent des « arguments attestant plus sûrement d'un antisémitisme idéologiquement articulé » (« éléments inassimilables », « éléments corrupteurs », « raisons raciales », « éléments révolutionnaires »), donnés par 35,56 % des antisémites (18,90 % de l'ensemble des répondants).

On constate que ce dénombrement des motifs invoqués à l'appui de l'antisémitisme aboutit à un total de 109,78 %, ce qui signifie que les personnes interrogées ont pu invoquer plus d'un motif pour justifier leur réponse négative à la première question. En effet, ces antisémites déclarés ont cité en moyenne 1,22 items à l'appui de leurs convictions (§ 2.3.4. ci après)⁴⁷ ; mais, faute de disposer des données initiales (questionnaires remplis), il n'est pas possible de déterminer précisément les effectifs de chacune des trois catégories. En outre, certains antisémites déclarés ont pu invoquer simultanément des arguments classés par Laurent Joly dans deux catégories différentes.

On peut donc estimer que le taux moyen de répondants pour chacune de ces trois catégories est de l'ordre du tiers des antisémites déclarés, soit environ 17 % de l'ensemble des répondants. Si l'on fait l'hypothèse que les « antisémites de conviction » ont été moins prolixes que les autres antisémites, et qu'ils n'ont le plus souvent donné qu'une seule réponse à la deuxième question, le taux d'« antisémites de conviction », en janvier-février 1943, dans la population de la zone Sud, pourrait alors être de l'ordre de 18 % à 20 %.

Sans contester l'intérêt et la pertinence de cette classification, il faut toutefois souligner que le dénombrement, selon les régions, des arguments invoqués, met en évidence une

⁴⁶ Les pourcentages cités (avec deux décimales !) sont ceux calculés par Regnault.

⁴⁷ Compte tenu des items non retenus par Laurent Joly dans son analyse, comme les raisons personnelles ou circonstancielles (mentionnées dans le § 3.2.1. ci après).

très grande hétérogénéité dans les réponses (Tableau 4), ce qui laisse planer un doute sur leur authenticité (influence de l'enquêteur ?).

Tableau 4. Dénombrement par région des « arguments attestant plus sûrement d'un antisémitisme idéologiquement articulé »

Région	Inassimilables	Corrupteurs	Révolutionnaires	Race	Total
Montpellier	45	35	3	16	99
Limoges	50	38	24	0	112
Saint-Étienne	29	31	8	0	68
Toulouse	27	0	0	14	41
Marseille	44	32	15	12	103
Nice	10	0	0	8	18
Clermont-Ferrand	31	9	0	0	40
Lyon	12	20	6	0	38
Grenoble	3	9	0	0	12
Total	251	174	56	50	531

2.3.4. Questions ouvertes : réponse unique ou réponses multiples ?

Les consignes aux enquêteurs ne donnent aucune indication sur le recueil des réponses aux questions ouvertes, et le faible espace accordé sur le questionnaire pour l'enregistrement de ces réponses laisse à penser que les enquêteurs pouvaient se contenter d'une réponse unique, en dépit du pluriel utilisé dans la formulation (« Pour quelles raisons ? » ; « Quelles sont celles que vous préconisez ? »). Tel n'est pas le cas : le décompte des réponses à la deuxième question montre que ceux qui se sont prononcés clairement à la première question ont fourni, en moyenne, plus d'une réponse à cette question.

Certes, les statistiques présentées dans ce rapport sont à considérer avec circonspection, et la présentation du décompte des réponses aux questions ouvertes est déconcertant : pour les items les plus cités, ce sont les pourcentages qui sont fournis ; pour les moins cités, ce sont les effectifs. Pour la question 2, ce sont les dix premiers items dont on fournit les pourcentages ; pour la question 5, ce sont les cinq premiers seulement. En outre, on comprend mal pourquoi, lorsque les philosémites ont cité le même nombre de fois (neuf) trois items différents (p. 21), l'un des trois (« Il y a des bons et des mauvais juifs ») est donné en pourcentage, alors que, pour les deux autres (« Tous les hommes sont frères », « J'aime les juifs par conviction politique »), on a préféré indiquer le nombre brut de réponses.

Enfin, on remarque que, dans les dépouillements par région, Regnault donne simultanément le nombre exact de réponses et les pourcentages ; il est étonnant qu'il ne l'ait pas fait également pour le dépouillement général. Heureusement, le zèle qui l'a poussé à fournir des pourcentages à deux décimales⁴⁸ permet de reconstituer avec une

⁴⁸ Aucun professionnel des sondages d'opinion ne présenterait des pourcentages à deux décimales pour des sous-échantillons dont la taille varie entre 150 et 550 individus, comme c'est le cas ici pour les décomptes par région. Cela pourrait donner l'illusion d'une précision qui n'existe pas (problème des limites de confiance).

précision suffisante les effectifs correspondants⁴⁹. Ce qui ressort de cet exercice, c'est que le nombre de raisons invoquées en réponse à la deuxième question par les antisémites s'élève en moyenne à 1,22 réponses, et celles des philosémites à 1,15. Ce sont les seuls cas de réponses multiples, mais cela permet d'affirmer qu'il était possible de donner plusieurs réponses aux questions ouvertes.

L'application de cette démarche à l'ensemble des questions ouvertes donne lieu à deux constats : 1) Comme l'on pouvait s'y attendre, ceux qui n'ont pas répondu clairement à la première question (« Aimez-vous les juifs ? »), classés « indifférents », ont donné en moyenne moins d'une réponse (0,82) à la seconde question (« Pour quelles raisons ? ») ; 2) Les taux moyens de réponses à l'autre question ouverte (Q. 5) sont tous inférieurs à l'unité : 0,63 pour la Q. 5a (« Point de vue commercial »), et 0,77 pour la Q. 5b (« Point de vue national »), ce qui peut traduire chez les répondants soit une incompréhension de la question, soit un refus de répondre, soit simplement un effet de lassitude.

3. LES DONNÉES QUALITATIVES

Les réponses aux questions ouvertes ont pu être en partie suggérées par les enquêteurs, et les données statistiques qui leur correspondent sont par conséquent d'une fiabilité toute relative. On relève en effet de très fortes différences entre les régions pour certains thèmes, et les explications avancées par Regnault pour expliquer ces différences ne sont pas toujours convaincantes. Toutefois, la fréquence de ces thèmes toutes régions confondues fournit un aperçu de ceux qui sont alors les plus répandus dans l'opinion dans la zone Sud occupée.

3.1. L'analyse des questions ouvertes

3.1.1. Le traitement statistique des questions ouvertes

Si l'objectif principal de ce pseudo-sondage était bien de fournir des suggestions à la propagande antisémite du CGQJ (cibles prioritaires, arguments), et non d'estimer le taux d'antisémites et de philosémites en zone Sud, l'analyse statistique des réponses aux questions ouvertes selon le sexe et la classe sociale des répondants ne présentait qu'un intérêt secondaire. D'un point de vue pratique, pour mieux déterminer sur quelles sous-populations faire porter en priorité la propagande, la variable la plus pertinente aurait été la profession des interviewés. En témoignent d'ailleurs les commentaires qui suivent la présentation du croisement des réponses à la première question par la profession (p. 37-38). Quels que soient les défauts de la classification des professions faite *a posteriori* au cours du dépouillement des réponses, le croisement des réponses aux questions 2 et 5 par la profession des répondants aurait pu fournir des suggestions plus opérationnelles pour la propagande du CGQJ.

⁴⁹ Et éventuellement de détecter des erreurs de calcul ou de transcription.

3.1.2. Pourquoi n'avoir pas distingué les vrais indifférents des faux ?

On comprend mal pourquoi, au lieu d'utiliser comme critère de ventilation les réponses brutes à la première question, Regnault n'a pas tiré les conséquences pratiques de la distinction qu'il a lui-même faite entre les vrais indifférents et les faux (§ 2.3.1.). D'autant qu'il a proposé de distinguer les « vrais indifférents » des « faux », en prenant en compte leur réponse à la troisième question (p. 39).

Pour mettre en œuvre cette nouvelle classification, mieux adaptée à ses objectifs, il lui aurait suffi de substituer à la classification tirée des réponses brutes à la Q. 1 la classification en trois catégories qu'il a lui-même suggérée (p. 30 et 39). Il aurait disposé ainsi de la trichotomie suivante (en s'inspirant de sa propre terminologie) : « antisémites avérés » (« non » à Q. 1 et « oui » à Q. 3), « philosémites avérés » (« oui » à Q. 1 et « non » à Q. 3), et « vrais indifférents » (tous les autres).

En tenant compte de l'attrition constatée après la deuxième question (2897 répondants seulement), la ventilation des réponses à la cinquième question qui aurait été faite sur la base de ces nouveaux regroupements correspondrait aux effectifs suivants :

- « antisémites avérés » : 1540 répondants (53,16 %),
- « philosémites avérés » : 841 répondants (29,03 %),
- « vrais indifférents » : 516 répondants (17,81 %).

En pratique, un tel dépouillement aurait été matériellement aussi facile à réaliser que les précédents, mais le reclassement des questionnaires en fonction de cette nouvelle variable aurait pris du temps, et, surtout, aurait obligé à tout reprendre d'abord au niveau régional.

3.1.3. Que valent les réponses aux questions ouvertes ?

On peut supposer que c'est le manque de temps et de moyens qui a empêché Pierre Regnault de mettre en application cette classification plus opérationnelle, et donc de reprendre l'analyse des réponses aux questions ouvertes. Mais on a vu que, de toutes façons, les dénombrements statistiques de toute cette enquête ne présentent qu'un intérêt très limité.

C'est pourquoi les réponses enregistrées aux questions 2 et 5 peuvent être traitées comme s'il s'agissait des réponses à une enquête purement qualitative (sans souci de représentativité). Il est assez facile de regrouper les réponses recueillies à ces questions ouvertes en quelques grands thèmes, relatifs à l'image des juifs (Q. 2) et aux mesures à prendre contre eux (Q. 5). On obtient ainsi une sorte de catalogue raisonné des diverses opinions relatives aux juifs en zone Sud en ce début d'année 1943.

3.2. Les raisons d'aimer ou ne pas aimer les juifs

Les réponses à la seconde question sont de deux sortes : 1) les réponses purement circonstanciées, rattachant l'attitude envers les juifs à la situation personnelle du répondant ; 2) les réponses qui expriment des opinions, des croyances, des attitudes générales se référant à des convictions de portée plus générale. La première catégorie n'est mentionnée que succinctement ci-après, car ce type de réponses ne présente

guère d'intérêt pour les actions de propagande à venir du CGQJ. En revanche, certaines d'entre elles peuvent être révélatrices de l'état d'esprit qui règne alors chez les Français sous l'Occupation.

3.2.1. *Les raisons personnelles ou circonstancielles*

Pourquoi a-t-on déclaré ne pas aimer les juifs ? À deux motivations banales (« raisons personnelles », « ils m'ont fait du tort ») s'ajoute une raison bien plus préoccupante sur le plan politique : « par fidélité au Maréchal ou au gouvernement ». Cette raison a été invoquée 47 fois au cours de l'enquête (p. 19). Même si elle n'exprime aucune opinion personnelle sur le fond du problème, elle traduit une confiance aveugle dans les autorités de Vichy, confiance dont on a pu mesurer les conséquences néfastes⁵⁰.

Parmi les « vrais » indifférents, une réponse fréquente est : « je ne connais pas la question » ou « je ne fais pas de politique » (variantes : « je ne connais pas de juifs, je ne connais pas la question juive ; je n'ai jamais approché les milieux juifs »). Quant à la majorité des indifférents et à ceux qui ont déclaré aimer les juifs, les raisons personnelles qu'ils ont invoquées sont de trois sortes :

1) Le répondant déclare avoir lui-même des parents juifs.

2) Il ne voit aucune raison d'en vouloir aux juifs (« je n'ai jamais eu à m'en plaindre, n'ont jamais mal agi contre moi » ; « j'ai des amis juifs qui sont des gens très bien » ; « aucune raison de les aimer ou de les détester » ; « pas de raison de ne pas les aimer » ; « pourquoi persécuter les juifs et pas les aryens » ; « pourquoi s'acharner sur eux alors qu'on laisse tranquille les mauvais français ; je ne vois pas de raison à s'acharner sur les juifs »).

3) Ses employeurs, ses clients, ou ses fournisseurs sont juifs (« ce sont mes meilleurs clients, ce sont ceux qui m'emploient, ce sont mes fournisseurs » ; « raisons de clientèle » ; « ce sont de bons clients ; ils me font vivre ; j'ai beaucoup de clients juifs ; ce sont des clients comme les autres »).

Enfin, certains invoquent une raison du même type que celle de l'obéissance au Maréchal, mais en sens inverse : ils déclarent aimer les juifs simplement « parce que ce sont des mesures allemandes ; par réaction contre le fascisme ; par réaction contre le Gouvernement », parce que « ce ne sont pas des mesures françaises ». Naturellement, dans ses commentaires, Regnault considère qu'il serait « intéressant d'expliquer à ces "philosémites par réaction" qu'il s'agit de mesures purement françaises, et strictement d'auto-défense » (p. 24).

3.2.2. *Les stéréotypes antisémites*

Ceux qui déclarent d'emblée ne pas aimer les juifs se retranchent derrière des certitudes, qui leur apparaissent comme des évidences, s'imposant naturellement d'elles-mêmes. On peut classer ces certitudes en quatre grandes catégories :

⁵⁰ Une anecdote, rapportée par l'abbé Alexandre Glasberg, illustre les conséquences dramatiques de cette attitude. En août 1942, à Vénissieux, l'abbé assiste à la séparation brutale des enfants juifs et de leurs mères : « Le préfet délégué de Lyon, présent à cette opération et entendant les cris des femmes qu'on séparait de leurs enfants, me dit : "C'est abominable ce que nous faisons !" Je lui ai répondu : "Et pourtant vous le faites !" Alors il me répondit : "Il faut obéir au Maréchal" » (cité par Henri Noguères, *Le véritable procès du maréchal Pétain*, Paris, Fayard, 1955, p. 281-282).

1) Les stéréotypes proprement raciaux : les juifs sont inassimilables (« étrangers inassimilables, antinationaux, ne seront jamais français, éléments indésirables »). Ils présentent des traits de caractère spécifiques : parasites (« ne produisent rien, sont seulement intermédiaires, vivent aux crochets des travailleurs »), corrupteurs (« corrompent avec leur argent, détruisent l'esprit national, l'esprit de famille, les qualités françaises »), hypocrites. Ils se soutiennent entre eux (« favorisent les leurs, travaillent aux dépens des Français »), et sont donc « des ennemis de l'artisanat et de la classe ouvrière ». Ils « se croient une race supérieure ». En conséquence, « la race française doit être protégée, il ne faut pas que les juifs se mélangent à nous ; les juifs sont racistes, tous les français doivent l'être ».

2) Les stéréotypes pseudo-historiques les plus répandus par les nazis (*Die Juden sindt unser Unglück*) et par les antisémites français les plus virulents : les juifs sont responsables de tous nos maux (« ont fait le malheur de la France, responsables de la situation actuelle, nous ont conduit où nous sommes ») ; ils sont responsables de la guerre ; ils sont responsables de la défaite.

3) Les stéréotypes relatifs aux positions politiques supposées : les juifs sont des éléments révolutionnaires (« anarchistes, propagateurs de théories communistes, gaullistes »).

4) Les stéréotypes économiques : les juifs sont responsables du marché noir (« accaparent les denrées contingentées, trafiquent sur les aliments, font monter le coût de la vie »).

3.2.3. Les raisons de ne pas haïr les juifs

Par opposition aux antisémites convaincus, les répondants qui déclarent aimer les juifs se réfèrent généralement, non à des pseudo-certitudes, comme le font les antisémites, mais à des valeurs universelles. Les principaux thèmes mentionnés sont :

1) Le patriotisme des juifs (« ils ont fait la guerre comme les français » ; « j'ai des frères d'armes juifs, se sont conduits en bons français pendant la guerre, il y a eu des juifs tués » ; « il faut faire une distinction entre les juifs anciens combattants et les autres »).

2) Leur utilité sociale (« ils ont contribué à l'essor de la France » ; « les juifs ont fourni des savants, de grands médecins, de grands littérateurs à notre pays ; ils ont fait des découvertes ») ; ils font marcher le commerce (« ce sont les juifs qui ont favorisé le commerce français, sans eux le commerce français ne marcherait pas »).

3) Leurs qualités personnelles (« leur sens du commerce, leur intelligence, leur honnêteté, leur gentillesse, leur supériorité sur nous ; leur participation aux œuvres sociales » ; « il y a de bons juifs »).

4) Des raisons politiques (« j'aime les juifs parce que tous les grands socialistes étaient juifs, et que ce sont eux seulement qui ont fait quelque chose en faveur de la classe ouvrière » ; « par reconnaissance ou idéal politique »), ou au contraire rejet de la politique (« les mesures contre les juifs ne sont que des mesures de politique actuelle »).

5) Des raisons morales : j'aime les juifs « par charité chrétienne », « par humanité », « à cause de la légendaire hospitalité française » ; « tous les hommes sont frères ». Référence au « droit humain à l'existence ».

6) Il n'y a aucune raison de les persécuter : ce sont des hommes comme les autres (« il ne faut pas mettre tous les juifs dans le même sac ; les bons ne doivent pas payer pour

les mauvais ; les bons que je connais me font supporter les mauvais » ; « pourquoi persécuter les juifs et pas les mauvais aryens ? Je ne fais aucune différence entre un juif et un français ») ; il y a des bons et des mauvais juifs (« les mauvais ne doivent pas payer pour les bons ; il faut faire une distinction dans les traitements infligés aux bons et aux mauvais »). « Aucune raison de les aimer ou de les détester ».

3.3. Les mesures contre les Juifs

Si les entretiens se sont déroulés conformément aux consignes données aux enquêteurs, la cinquième question n'a été posée qu'aux antisémites déclarés (« non » à Q. 1), partisans des mesures prises contre les juifs par le gouvernement (« oui » à Q. 3), mais ne les trouvant pas suffisantes (« non » à Q. 4). D'ailleurs, l'auteur précise que, « pour le dépouillement des réponses à cette question [Q. 4], il n'a été évidemment tenu compte que des réponses des personnes s'étant déclarées antisémites. En effet, seuls les antisémites pouvaient réclamer des mesures plus sévères, les philosémites ne pouvant se borner qu'à réclamer l'abolition des mesures déjà prises » (p. 29).

3.3.1. Comment classer les réponses ?

La division de la cinquième question (« Si vous ne considérez pas ces mesures comme suffisantes quelles sont celles que vous préconisez ») en deux sous-questions (« au point de vue commercial ? » et « au point de vue national ? ») s'est révélée malencontreuse. L'analyse des réponses montre en effet que cette distinction entre le commercial et le national n'a pas toujours été bien comprise par les personnes interrogées. Regnault lui-même fait remarquer (p. 33) qu'une même réponse (« astreindre les juifs à un travail manuel ») a été donnée pour chacune des deux sous-questions.

Aussi paraît-il plus simple de ne pas suivre l'exemple des auteurs du rapport, qui ont recensé séparément les réponses aux deux sous-questions, et donc de ne pas chercher à les classer selon la dichotomie commercial/national. En passant en revue l'ensemble des mesures préconisées, on pense à la formule de Michel Foucauld, « surveiller et punir » ; à laquelle il conviendrait d'ajouter « anéantir ». Mais la rubrique « punition » est tellement développée qu'il convient de distinguer trois grandes catégories de sanctions, selon qu'il s'agit de privation de droits, de confiscation de biens ou de déplacement de population.

3.3.2. Surveillance et stigmatisation

Les mesures de stigmatisation les plus évidentes sont celles déjà en vigueur en zone occupée : le « port de l'étoile jaune obligatoire sur toute l'étendue du territoire français », et l'obligation de « signaler leur commerce aux passants »⁵¹. S'y ajoutent le « contrôle

⁵¹ Dès le mois d'août 1942, Pierre Regnault signalait à la direction de Vichy du CGQJ que, si le port de l'étoile jaune risquait de susciter la sympathie du public, en revanche, l'apposition d'une affiche jaune dans la vitrine d'un magasin juif sous administration provisoire « démontrerait au public de façon saisissante les dangers et l'importance de l'emprise juive sur le commerce français » (cité par Joly 2006, p. 611). L'administration provisoire d'un bien juif, dans le cadre de la politique de l'« aryanisation économique », avait été instaurée par l'article 1^{er} de la loi du 22 juillet 1941 (JO du

du commerce », le « contrôle des bénéfiques », la « censure de leur correspondance », le « contrôle des déplacements », et plus généralement la « surveillance étroite de leur activité ».

3.3.3. *Privation de droits*

La liste des propositions de privations de droits est particulièrement fournie. On peut y distinguer cinq grandes catégories :

- 1) Les mesures générales que l'on pourrait qualifier d'« anticapitalistes », ne visant pas les seuls juifs : « suppression des trusts », « limitation des fortunes », « limitation des bénéfiques ».
- 2) Les mesures visant explicitement les juifs, et plus particulièrement leurs activités commerciales : « législation spéciale aux juifs », « pas de juif patron », « le juif doit être uniquement salarié », « numerus-clausus dans les professions commerciales », « interdiction aux juifs d'être même employés de commerce », « interdiction du commerce aux juifs étrangers », « interdiction totale du commerce ».
- 3) Les mesures visant explicitement les juifs, et concernant des professions non commerciales : « les cantonner dans certaines professions », « interdiction de certaines professions », « astreinte à un travail manuel », « obligation pour eux d'être ouvriers, artisans ou ouvriers agricoles ».
- 4) Les restrictions des droits de la vie quotidienne : « leur interdire l'accès de certains lieux (piscines, cafés, cinémas, théâtres, etc.) », « interdiction aux juifs de voyager ».
- 5) Les privations de droits civiques : « suppression des droits civiques (interdiction de l'accès aux emplois publics ; les juifs pas électeurs ; les juifs non éligibles ; les juifs pas fonctionnaires) »⁵², « statut des juifs plus sévère », « statut des demi-juifs ». S'y ajoute l'« application plus rigoureuse des lois », ou « des mesures prises »⁵³.

3.3.4. *Confiscation de biens*

Les réponses recueillies se limitent à : « confiscation des biens juifs (confiscation au profit de la Nation ; au profit des employés ; création de coopératives avec les biens juifs ; etc.) », et « punition des hommes de paille ».

26 août 1941, p. 3594). L'administrateur provisoire « aryen » avait, de plein droit, les pouvoirs les plus étendus d'administration et de disposition de ces biens (art. 3).

⁵² Regnault écrit (p. 34) : « la suggestion n° 2 [suppression des droits civiques] pourrait être retenue utilement : la législation actuelle ne prévoyant pas de statut politique particulier pour les juifs en dehors de l'expulsion de certaines professions. Monsieur le Commissaire Général aux Questions Juives pourrait utilement s'appuyer sur le fait qu'environ 10 % des français réclament la suppression des droits civiques aux juifs, pour obtenir du gouvernement un renforcement de la législation actuelle ».

⁵³ À propos des antisémites déclarés qui estiment que les mesures prises par le gouvernement contre les juifs sont suffisantes, Regnault écrit (p. 30) : « l'étude des questionnaires laisse entrevoir que, sur ces 33,68 %, un grand nombre d'antisémites ont déclaré en substance : "Oui, ces mesures seraient suffisantes si elles étaient appliquées avec une rigidité plus grande et si nous n'avions pas constaté par nous-mêmes les combinaisons entre administrateurs provisoires et administrateurs, et la non application volontaire de certaines mesures cependant indispensables" ».

3.3.5. Concentration ou expulsion

1) Concentration : « réserver certains départements aux juifs », « les réunir dans des départements spéciaux », « résidence forcée dans les régions bombardées par les anglo-saxons », « le ghetto », « le camp de concentration pour les juifs étrangers » ou « pour tous les juifs », « création de camps de travail pour les juifs d'ici la fin de la guerre en attendant leur expulsion ; les occuper à des travaux d'utilité publique ».

2) Expulsion : « les chasser des campagnes », « expulsion hors de France », « les envoyer en Allemagne », « expulsion des juifs étrangers », « refoulement dans le pays d'origine », « création d'un état juif ».

3.3.6. Extermination

Les mesures recensées s'échelonnent des moins radicales (« interdiction des mariages mixtes ») aux plus coercitives (« la stérilisation »), pour aboutir au génocide (« les tuer purement et simplement »).

4. LES PRÉCONISATIONS

Regnault s'est assez peu prononcé sur l'opportunité des mesures que pourrait prendre le gouvernement. Sa principale remarque part du constat que 24,87 % des antisémites déclarés considèrent les mesures actuelles comme insuffisantes : « Ceci donne à penser qu'il serait intéressant de faire une campagne de propagande dans les seuls milieux antisémites pour montrer les mesures qui sont à prendre contre les juifs, l'intérêt de ces mesures et les résultats que l'on pourrait en attendre » (p. 35). Mais l'essentiel de ses commentaires concerne le contenu des actions de propagande anti-juive, et les populations visées par celles-ci. Il prévient toutefois ses lecteurs en ces termes : « certes, ces premiers résultats sont de nature à fournir au SERVICE DE LA PROPAGANDE du Commissariat Général aux Questions Juives, les éléments indispensables à des campagnes de propagande d'ensemble... mais il s'agit là, de propagande radiophonique ou de bouche à oreille » (p. 7).

4.1. Les populations visées

4.1.1. Les régions

Alors que, de par sa conception même, l'enquête aurait dû permettre de bien différencier les actions de propagande selon la région considérée, les suggestions faites par Regnault sur le plan régional sont pratiquement inexistantes. Après avoir déclaré (p. 10) qu'il était « très intéressant pour le Service de propagande du Commissariat Général de savoir sur quelle région particulièrement philosémite il convient plus spécialement de faire un effort de propagande », il se contente d'indiquer (p. 43) l'intérêt de faire un effort plus important dans les régions de Grenoble et de Lyon, qui affichent les taux les plus faibles d'antisémites déclarés, et donc « semblent les plus profondément enjuivées ».

Alors que l'auteur estime que « les chiffres fournis par la région de MARSEILLE sont satisfaisants, si l'on tient compte du degré d'enjuivement du commerce et de l'industrie marseillaise » (p. 45), « satisfaisants » signifiant que le taux d'antisémites assumés y est aussi élevé que possible, il semble que, aveuglé par son antisémitisme doctrinal, il ait été déconcerté non seulement par le taux relativement faible d'antisémites déclarés dans l'ensemble de la zone Sud, mais aussi par les fortes disparités d'une région à l'autre dans les réponses recueillies. Cela se traduit par des efforts rhétoriques parfois acrobatiques afin d'expliquer ces disparités. Ainsi (p. 44) :

Pour LYON, il est assez facile d'expliquer que cette région soit enjuivée, comme il est relativement facile également d'expliquer les résultats obtenus dans cette ville. LYON est en effet la capitale, non seulement de la soie, mais du tissu : branche de commerce envahie à l'extrême par les juifs. Il est assez normal que des gens, qui ont leurs principaux clients ou fournisseurs parmi les juifs, ne fassent pas des réponses nettement antisémites.

Par contre, les résultats fournis par la région de GRENOBLE sont plus difficiles à expliquer. L'étude détaillée des questionnaires semblerait démontrer que c'est pour des raisons politiques, des raisons socialistes, que les gens ont déclaré être philosémites ou indifférents à la question juive. Comme nous l'avons déjà fait remarquer plus haut, bon nombre de Grenoblois ont précisé qu'ils étaient POUR les juifs parce que tous les grands socialistes étaient juifs, et que seuls, les juifs avaient fait quelque chose pour la classe ouvrière.

Pour Limoges et Montpellier, « les résultats obtenus dans les régions de LIMOGES et de MONTPELLIER s'expliquent du fait que ce sont des régions agricoles et que les gens sont las des abus des juifs concernant le marché noir et le stockage des denrées de première nécessité » (p. 44). De plus, Limoges, dont la liste des réponses « se rapproche de très près de la liste type du dépouillement général », « manifeste encore qu'elle est une région agricole en réclamant en 4^{ème} lieu "L'EXPULSION DES JUIFS DES CAMPAGNES", où ils se rendent coupables de trafic et d'exaction » (p. 56).

Le cas de Nice est jugé par Regnault encore plus surprenant. Non seulement « la majorité des personnes interviewées à NICE semblent avoir hésité (sinon refusé) à répondre à la question N° 5 » (p. 80), mais les résultats de l'enquête ne cadrent pas avec l'idée qu'il se faisait *a priori* de la région (p. 45) :

On peut considérer avec surprise les pourcentages de NICE. En effet, au cours de l'année 1942, des expériences personnelles et des incidents locaux nous avaient fait considérer NICE comme une ville particulièrement enjuivée. Cette théorie se défend très bien si l'on admet que NICE est une ville de commerce de luxe (vivant plus particulièrement de l'hôtellerie) et que la quantité importante des juifs repliés dans cette ville constituait, à l'heure actuelle, un noyau précieux de clients.

Cette théorie se trouve d'autre part bouleversée par les pourcentages fournis par l'enquête ; ceci tend à prouver deux choses, à savoir : 1°) les juifs ont lassé, par leurs excès, même ceux qui tirent bénéfice de leur présence ; 2°) une propagande dans cette région devrait donner de très bons résultats.

À Saint-Étienne, les suggestions « s'écartent assez sensiblement de la liste type du dépouillement général ; il est intéressant de souligner que c'est le "PORT DE L'ÉTOILE JAUNE" qui vient en tête » (p. 63). En outre, « 43,03 % des antisémites de la Région de SAINT-ETIENNE n'ont aucune suggestion anti-juive à faire au Gouvernement. Il est bien évident qu'une propagande adroite et soutenue ferait rapidement baisser cette moyenne » (p. 62). Il est d'ailleurs étonnant que « les résultats de la région de SAINT-ETIENNE diffèrent nettement de ceux de la région de GRENOBLE, malgré que la structure de la population soit à peu près identique. On peut expliquer les réponses de la région de SAINT-ETIENNE par le fait que le commerce stéphanois était tombé beaucoup plus aux mains des juifs que le commerce grenoblois » (p. 45).

À Toulouse, si les pourcentages fournis par la région sont « satisfaisants » (p. 45), « la raison "IGNORE LA QUESTION" reste toujours dans les raisons majeures citées par les indifférents, cela milite en faveur d'une propagande aiguillée en ce sens » (p. 66).

Enfin, pour Clermont-Ferrand, « il convient de souligner particulièrement cette majorité considérable (85,95 %) d'antisémites déclarés qui estiment, dans la région de Clermont-Ferrand, que le gouvernement ne doit pas aller plus loin dans ses mesures de défense contre la race juive. [...] Il convient de noter que dans la région de Clermont-Ferrand, les suggestions faites par les antisémites déclarés ne témoignent pas d'une imagination débordante, et sont en nombre très restreint » (p. 84-85).

4.1.2. Les femmes

Dans l'ensemble de la zone Sud, il y aurait deux fois plus de philosémites déclarés chez les femmes (23,02 %) que chez les hommes (11,52 %) : « proportionnellement, deux fois plus de femmes que d'hommes, se sont déclarées : ou aimer les juifs, ou favorables aux juifs, alors que la proportion des indifférents et des indifférentes est essentiellement la même dans les deux cas. Ceci mène à conclure que l'on pourrait utilement faire une campagne de propagande, spécialement destinée au sexe féminin, et qui pourrait donner de bons résultats si elle était basée sur des arguments judicieusement choisis » (p. 15).

Toutefois, si l'on ajoute foi aux taux de réponses enregistrées pour la question 1, on relève de fortes disparités d'une région à l'autre. Trois régions affichent un taux de femmes philosémites beaucoup plus élevé que la moyenne : Saint-Étienne (33,33 %), Grenoble (30,00 %), et Nice (27,77 %). « On remarquera dans la région de SAINT-ÉTIENNE que les femmes sont nettement plus enjuivées que les hommes » (p. 58) ; « on remarquera que dans la région de GRENOBLE, les femmes ont une position beaucoup plus ferme vis-à-vis des hommes » (p. 93).

Viennent ensuite Lyon (25,93 %) et Marseille (25,28 %). À Lyon, « on remarquera dans les pourcentages par Sexe, que les hommes et les femmes n'ont pas, contrairement à ce qui se passe dans les autres régions, de différences d'opinion bien accentuées » (p. 86) ; en effet, on y relève chez les hommes un taux de 24,81 % de philosémites. Par contre, « dans la région de MARSEILLE, comme dans beaucoup d'autres régions, on constate que les femmes sont beaucoup plus philosémites que les hommes » (p. 70), ces derniers affichant un taux de philosémites (11,53 %) très proche de la moyenne générale.

Toulouse enfin affiche un taux de 19,53 % de philosémites chez les femmes, contre 16,09 % chez les hommes : « on remarquera, dans les pourcentages par sexe, que, contrairement à ce qui se passe dans les autres régions, les pourcentages des hommes et des femmes pour la région de TOULOUSE sont extrêmement proches les uns des autres » (p. 64).

Les taux de philosémites selon le sexe pour Montpellier, Limoges, et Clermont-Ferrand n'ayant guère de sens, on peut, pour ces régions, se référer aux taux d'antisémites. De ces trois régions, c'est surtout la région de Clermont-Ferrand qui présente un certain intérêt, car le taux d'antisémites y est plus élevé chez les femmes (56,60 %) que chez les hommes (44,81 %) ; « il convient de remarquer, en lisant ces chiffres, que, contrairement aux autres régions, ce sont les femmes qui, en Auvergne, se sont manifesté comme les plus antisémites » (p. 81).

4.1.3. Les catégories sociales

Pour Regnault, la cible la plus importante de la propagande du CGQJ est ce qu'il appelle les élites, c'est-à-dire essentiellement les classes A et B (p. 8) :

Il est certain qu'avant de travailler la masse, il serait souhaitable de travailler les élites qui, par essence même, doivent diriger l'opinion. Ces élites sont aussi peu perméables à la propagande radiophonique ou à la propagande de bouche à oreille. On pourrait utilement les toucher par des brochures, par des livres, par des tracts et même – et peut-être surtout – par la publicité directe c'est-à-dire par des lettres adressées personnellement aux gens que l'on veut atteindre. Pour qu'une telle propagande, destinée à l'élite, soit efficace il faut qu'elle utilise des arguments absolument sûrs et irréfutables. Or, ces arguments ne pourront être connus du Service de propagande du Commissariat Général aux Questions Juives que si ce dernier fait, au préalable, de petites enquêtes d'opinion, auprès des milieux qu'il peut toucher. L'argument à utiliser pour le médecin n'est, à coup sûr, pas le même que celui à utiliser pour l'industriel ou le commerçant.

L'action de propagande à destination des élites ne se justifie pas seulement par le rôle que celles-ci jouent en tant que guide de l'opinion, mais aussi par le fait qu'elles ne sont pas encore totalement acquises aux thèses du CGQJ, comme le montrent les réponses à la première question selon les classes sociales (p. 16) :

L'étude de ces chiffres nous montre que si les pourcentages des philosémites et des antisémites déclarés diminue de façon presque régulière au fur et à mesure que l'on descend l'échelle sociale, le pourcentage des indifférents par contre, augmente dans des proportions identiques et passe de 23,99 % pour la classe "A" à 38,32 % pour la classe "D".

Ceci semble démontrer :

1°) - que les classes sociales les plus basses, ou bien se désintéressent du problème (et le contraire de cette affirmation sera démontré ultérieurement lorsque nous énumérerons les réponses des prétendus indifférents aux questions 3 et 4), ou bien sont plus perméables à la propagande juive.

2°) - que la classe A qui, en principe, représente l'élite même de la Nation, offre près de 20 % de philosémites déclarés ce qui représente évidemment un pourcentage beaucoup trop élevé pour une classe sociale qui devrait, non seulement être au courant de la question juive d'une manière générale, mais encore parce que ce sont les professions libérales que les juifs avaient le plus profondément envahies.

Comme les classes A et B sont celles dans lesquelles on compte le moins de philosémites (p. 15), on aurait pu supposer qu'elles étaient dans l'ensemble prêtes à accueillir favorablement la propagande du CGQJ. Pourtant, les professions libérales (qui appartiennent à l'« élite » telle que la conçoit Regnault) posent problème : c'est en effet dans cette catégorie « que l'on trouve la plus forte proportion de philosémites déclarés (18,60 %). Ce chiffre démontre qu'il y aurait intérêt à faire une campagne de propagande dans ces milieux pour leur démontrer le danger du problème juif par rapport aux professions libérales » (p. 38). Comme 49,78 % des professions libérales considèrent que les mesures prises contre les juifs par le gouvernement sont suffisantes (p. 41), ces chiffres « démontrent que l'on estime dans cette catégorie, que le Gouvernement ne devrait pas aller plus loin dans les mesures de défense contre la race juive. Cela dénote un état d'esprit assez particulier et confirme qu'il serait utile de travailler ces milieux par une propagande adroite et bien faite » (p. 42).

Les milieux du commerce par contre se montrent plus réceptifs, employeurs (p. 16-17) comme employés (p. 38) :

Ce sont les classes B et C, plus spécialement constituées par des Commerçants, de moyenne et petite importance, qui nous présentent le plus petit pourcentage de philosémites déclarés.

Cela prouve que ces Classes n'ont pas oublié qu'elles avaient été, au point de vue commercial, les victimes des juifs. Elles semblent être un terrain tout préparé pour une propagande particulière qui devrait être axée sur les résultats obtenus par le COMMISSARIAT AUX QUESTIONS JUIVES au point de vue de l'élimination de l'influence juive sur l'Économie Nationale.

[...]

La catégorie "EMPLOYÉS DE COMMERCE" nous donne 54,87 % d'antisémites déclarés ; cela prouve que les employés n'ont pas été contents, dans une bonne majorité, du comportement de leurs patrons juifs, et que l'on pourrait faire, utilement, une campagne de propagande sur le thème : "LES JUIFS MAUVAIS PATRONS". Il n'est pas douteux que l'on pourrait trouver des arguments susceptibles d'alimenter cette campagne, dans les différentes directions régionales de la Zone Sud.

Mais les milieux les plus ouverts à la propagande du CGQJ sont apparemment situés à deux niveaux très différents de l'échelle sociale : « L'étude de ces différents pourcentages fait ressortir que dans les milieux Étudiants et Agriculteurs, se trouve la plus forte proportion d'antisémites déclarés et la plus faible de philosémites déclarés. Cette constatation présente un intérêt certain, car ces chiffres démontrent que les milieux estudiantins ont bien compris le problème juif, et que les milieux agricoles en sont venus à un antisémitisme qui n'est pas de façade. On peut supposer que cet antisémitisme a été provoqué par les excès des juifs, au point de vue "marché noir" et stockage des denrées de première nécessité » (p. 37-38).

Enfin, les plus forts taux d'indifférents se rencontrant dans la classe D (38,32 %) et surtout dans la catégorie « ouvriers » (44,27 %), « on peut en conclure qu'il y aurait intérêt à intensifier notre propagande dans ces milieux qui semblent ignorer tout de la question juive » (p. 38).

4.2. La forme et le contenu de la propagande

Regnault estime que « la question juive n'a jamais été suffisamment posée au grand public : il conviendrait de le faire avec des explications à la portée de tous, et non pas en se bornant à faire des cours d'histoire qui lassent l'attention des classes inférieures de la société » (p. 25). Il constate que le slogan nazi « les juifs sont responsables de tous nos maux » a suffisamment imprégné l'opinion, et que, par conséquent, « il est inutile d'y revenir » (p. 23). Ses propositions portent sur les trois thèmes suivants.

4.2.1. Le juif, inassimilable et corrupteur

Bien que l'examen des réponses à la deuxième question « montre que la majorité des antisémites reproche plus particulièrement aux juifs d'avoir mis la main sur l'Économie Française », Regnault estime qu'il faut d'abord mettre l'accent sur les raisons raciales et politiques : « deux raisons parmi celles les plus fréquemment invoquées semblent plus particulièrement susceptibles d'être retenues, comme pouvant servir de base à des campagnes de propagande, à savoir : " LE JUIF CONSTITUE, DANS LA NATION, un ÉLÉMENT ÉTRANGER NETTEMENT INASSIMILABLE, (Raison N°3 avec un pourcentage de 8,31 % par rapport à l'ensemble de l'enquête) et "CE SONT LES JUIFS QUI ONT CORROMPU LES QUALITÉS FRANÇAISES" (Raison N°5 avec un pourcentage de 6,26 % par rapport à l'ensemble de l'enquête) » (p. 23).

4.2.2. Le juif, à la base du marché noir

Regnault constate avec étonnement que « les français ne semblent pas considérer les juifs comme responsables du marché noir, cette raison ne venant qu'en 6^{ème} position

avec le faible pourcentage de 4,73 % sur l'ensemble de l'enquête. Ceci semble vouloir prouver que la propagande qui a déjà été faite sur ce point n'a pas eu tous les résultats désirables ». Il ajoute : « Il est bien évident que si les juifs sont à la base du marché noir, ils ne sont pas les seuls à en faire, ni surtout à en profiter ; le public le sait et voit chaque jour des non juifs se livrer à des trafics illicites ; c'est ce qui a empêché notre propagande de donner les résultats attendus, et ceci démontre en outre, qu'il faut baser notre effort sur des arguments plus spécifiquement juifs » (p. 23-24). Dans le Limousin, où les juifs « se rendent coupables de trafic et d'exaction », la demande d'expulsion des juifs des campagnes « est un indicatif sérieux si l'on peut dire qu'une campagne dans cet ordre d'idée, faite auprès des milieux agricoles pourrait donner de très bons résultats » (p. 56).

4.2.3 Les mesures antisémites sont des mesures françaises

En parallèle aux personnes interrogées qui affirment ne pas aimer les juifs « par fidélité » ou « par obéissance au Maréchal », un certain nombre de répondants se sont déclarés indifférents ou philosémites « par réaction », car « ce ne sont pas des mesures françaises », ou « ce sont des mesures allemandes ». Regnault estime que « les gens qui ont répondu : "JE SUIS POUR LES JUIFS PAR RÉACTION" ajoutaient, soit effectivement, soit dans leur esprit : "LES MESURES PRISES CONTRE LES JUIFS SONT D'ORIGINE ÉTRANGÈRE ET NOUS FRANÇAIS NOUS N'EN VOULONS PAS". Il serait donc intéressant d'expliquer à ces "philosémites par réaction" qu'il s'agit de mesures purement françaises, et strictement d'auto-défense » (p. 24). Une telle mesure est d'autant plus importante qu'à cette époque, l'opinion est de plus en plus germanophobe, et qu'une part importante des Français espère que l'Allemagne sera vaincue militairement par les Anglo-Saxons.

4.3. Les suites données à l'enquête

4.3.1. L'abandon des petites enquêtes ciblées ?

Encouragé par les apports de son enquête « genre enquête Gallup », Regnault a bien compris que, pour que la propagande du CGQJ soit efficace, elle devait adapter son contenu à la population visée. Afin de déterminer les arguments spécifiques à utiliser pour une catégorie sociale donnée, il suggère (p. 7-8) d'effectuer de petites enquêtes d'opinion, portant sur 100 ou 200 personnes d'un même milieu, en utilisant « des questionnaires spécialement établis et adaptés à chaque milieu ».

Toutefois, il est probable que cette suggestion n'a pas été suivie d'effet, ne serait-ce qu'en raison de la mise à l'écart, par Louis Prax, au premier trimestre 1943, de Pierre Regnault, en même temps que du directeur du service de propagande du CGQJ, Pierre Gérard (Joly 2006, p. 691)⁵⁴.

⁵⁴ Louis Prax allait devenir le nouveau directeur de la propagande du CGQJ en avril 1943. Mais, « d'après le témoignage de Gérard à la Libération, Prax aurait été l'unique et tout-puissant animateur de la propagande du CGQJ dès le mois de décembre 1942 ». Au comité directeur de l'UFDR, « il intervient avec autorité, fait la plupart des propositions et veut décider de tout. Ses collègues savent qu'il se rend régulièrement à l'ambassade d'Allemagne et l'habitude qui est la sienne d'envoyer le double de ses correspondances au Dr Klassen [conseiller à l'ambassade d'Allemagne] les irrite profondément » (Joly 2006, p. 690-691).

4.3.2. Le plan de propagande antijuive du CGQJ

Le 16 avril 1943, le Directeur de la Propagande du CGQJ adresse à l'Obersturmführer SS Röhtke, adjoint de Dannecker⁵⁵, le texte d'un plan de propagande anti-juive (CDJC CXCIII 184), dont on peut penser qu'il est inspiré par les préconisations contenues dans le rapport d'enquête⁵⁶. Dans la lettre qui accompagne cet envoi, il ajoute « C'est avec le plus grand plaisir que je recevrais vos observations et vos remarques à son sujet et j'ose croire que, parallèlement, pour compléter cette collaboration, vous voudrez bien envisager d'appuyer ce programme de toute votre compétence et de toute votre autorité ».

Les objectifs de ce plan de propagande sont exposés dès les premières lignes : « L'intérêt fondamental de la propagande anti-juive est de mettre en évidence l'activité de l'élément majeur de discordance entre les aryens. Pour cette raison, la propagande anti-juive est le prélude nécessaire de toute collaboration entre les peuples européens. La collaboration entre le peuple allemand et le peuple français est impossible tant que ce dernier n'aura pas eu une idée au moins très générale de l'influence du juif dans ses affaires ».

Pour montrer que les mesures antisémites sont des mesures bien françaises, la propagande doit émaner d'un organisme français, et être animée par des antisémites réputés tels dès avant 1939. Elle doit tenir compte des différences régionales et être adaptée, dans sa forme et son contenu, aux différentes composantes de la population (le public cultivé, le public secondaire, et la masse).

Les moyens à mettre en œuvre sont de deux types : la propagande en surface (presse, radio, affichage, etc...), et la propagande en profondeur (action personnelle, et canalisée dans une organisation, de prosélytes endoctrinés et convaincus). « Ces deux orientations doivent être envisagées simultanément. Elles s'étayent : l'une sans l'autre est peu de chose ; elles ne s'ajoutent pas, mais se multiplient ».

La propagande en surface doit utiliser « l'arme de l'infanterie de la propagande », à savoir l'édition sous toutes ses formes : tracts (pour les masses), brochures (pour le « public dégrossi »), livres (pour le public cultivé) ; la presse : quotidienne (masse), hebdomadaire (« public dégrossi »), et les revues. La radio est très utile : elle pénètre dans tous les foyers, mais s'adresse plus particulièrement à la masse. L'affichage n'est à utiliser qu'en dernier lieu (c'est le plus vulgaire, il coûte cher, et c'est le mode de propagande qui porte le moins). Quant au cinéma, « tout est à faire dans ce domaine, qui peut être très productif ». On peut réaliser des documentaires, « que l'on peut éventuellement faire passer dans les salles, si l'on est parvenu à leur donner un tour assimilable » ; mais ce sont surtout les « films à tendance », comme *Le juif Süß*, « dont il importerait de multiplier la production, en raison de l'influence considérable qu'ils peuvent avoir sur le grand public ».

La propagande en profondeur est essentiellement la propagande parlée. Elle peut être directe, exercée ouvertement par des militants, qui distribuent des tracts et participent aux manifestations, et qui servent également d'informateurs. Elle peut être indirecte, et est alors le fait de Présidents d'Associations, dont le but avoué n'est pas spécifiquement l'antisémitisme, mais qui « répandent dans des sociétés à l'activité variée, des directives, un état d'esprit et des mots d'ordre, dont l'effet d'ensemble peut être considérable

⁵⁵ Heinz Röhtke et Theodor Dannecker, dirigeants du *Judenreferat* (Service juif de la SS), comptent parmi les artisans les plus actifs de la déportation des juifs en France (voir par exemple Joly 2022, *passim*).

⁵⁶ Ce plan de propagande est reproduit intégralement dans l'annexe 7 de la version plus détaillée de ce texte (<hal-03698079>).

(comparer avec toutes les sociétés d'inspiration juive ou maçonnique.) ». « Il est d'ailleurs prévu de continuer ce programme par la création de sociétés sportives (vol à voile, cyclisme, camping, natation, etc...), ainsi que par l'infiltration dans les sociétés déjà existantes (associations d'étudiants, mutuelles, sportives, philosophiques, religieuses, etc...) ».

SOURCES

Les documents d'archives consultés se trouvent soit au Mémorial de la Shoah (Centre de Documentation Juive Contemporaine, codés CDJC), soit aux Archives Nationales (codés AN).

Le texte intégral de ce rapport peut être consulté aux Archives Nationales (AJ/38/5770) et au Centre de Documentation Juive Contemporaine (CVI-143 et CIX-59).

Les synthèses mensuelles des rapports des préfets sont disponibles, sous le titre *Les rapports d'information des préfets à Vichy*, sur le site de l'Institut d'Histoire du Temps Présent à l'adresse : <www.ihtp.cnrs.fr/prefets/content/rapports-des-prefets-1940-1944>.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Billig, Joseph, 1955-1957-1960, *Le commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, trois volumes, Paris, Éditions du CDJC.

Birnbaum, Pierre, 2019, « Léon Poliakov et Vichy », *Cités*, 78, p. 171-180.

Cointet, Michèle, 1998, *L'Église sous Vichy. 1940-1945. La repentance en question*, Paris, Perrin.

Joly, Laurent, 2006, *Vichy dans la « solution finale ». Histoire du commissariat général aux questions juives. 1941-1944*, Paris, Grasset.

Joly, Laurent, 2013, « Une tentative de propagande raciste dans la France de 1943. Darquier de Pellepoix et l'union française pour la défense de la race », *Revue d'histoire de la Shoah*, 198, p. 195-225.

Joly, Laurent, 2020, « "Aimez-vous les Juifs ?" 1943, un premier sondage sur les juifs et l'antisémitisme », p. 53-58 de (collectif) *La Modernité disputée. Textes offerts à Pierre-André Taguieff*, Paris, CNRS Éditions.

Joly, Laurent, 2022, *La rafle du vel d'hiv. Paris, juillet 1942*, Paris, Grasset.

Laloum, Jean, 1979, *La France antisémite de Darquier de Pellepoix*, Paris, Syros.

Limagne, Pierre, 1947, *Éphémérides de quatre années tragiques. 1940-1944*, Trois volumes paginés en continu, Paris, Bonne Presse.

Marrus, Michaël R., Paxton, Robert O., 1981, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy.

Poliakov, Léon, 1953, « An Opinion Poll on Anti-Jewish Measures in Vichy France », *Jewish Social Studies*, 15-2, p. 135-150.

Steinberg, Lucien, 1969, « Le comportement des autorités et de la population françaises à l'égard des juifs pendant l'occupation, 1940-1944 », *Proceedings of the World Congress of Jewish Studies*, Jerusalem, World Union of Jewish Studies.

Taguieff, Pierre-André, 1999, (sous la direction de), *L'antisémitisme de plume (1940-1944). Études et documents*, Berg International Éditeurs. Consultable en ligne sur : <<http://reparti.free.fr/taguieff1999>>